

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

DECEMBRE 1756.



A LUXEMBOURG,
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. D C C. LVI.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux; Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 44. vol. ; Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties; & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. ; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûe par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique & présent 45 volumes.



LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

DECEMBRE 1756.

ARTICLE PREMIER.

Contenant une suite de Pièces remarquables sur la guerre portée par le Roi de Prusse en Allemagne.

I. **O**N doit à la continuë trouver dans nos Journaux ce qui est de marque dans ces Pièces. Nous en avons rapporté le mois passé & le précédent qui constituent le fond des raisons qui ont fait entreprendre au Roi de Prusse ce qu'il a exécuté en *Saxe*, & ce qui l'a engagé à porter ses armes dans les Etats de l'Impératrice-Reine. On n'a

Ce 2

faig

fait aucune difficulté à Ratisbonne, à Vienne même, & dans tous les Pays, d'imprimer & de débiter publiquement ces Pièces Prussiennes, répandues à présent dans toute l'Europe, avec celles que les Ministres Prussiens dans les Cours étrangères, ceux auprès des Etats de l'Empire, & auprès des Républiques ont présentées, à dessein de justifier la démarche de leur Maître. Le Roi de Prusse les accumule, ou plutôt il les réitère, puisqu'elles sonnent toutes le même ton. Rapportons en néanmoins encore une, mais seulement en substance, qu'il a adressée à la Diette de l'Empire, en forme de Protestation contre le Décret Commissorial rendu par le Conseil Aulique de l'Empire, à l'occasion de son entreprise: Décret, comme nous l'avons déjà dit, qui est conforme à celui qui fut donné par le même Conseil en 1675.

Protestation du Roi de Prusse.

« Ce Prince y déclare « Que n'ayant fait, en
 » se portant à cette démarche, que ce qu'il étoit
 » autorisé de faire en vertu de toutes les loix,
 » pour repousser le danger dont il étoit menacé,
 » il se réserve de poursuivre la satisfaction
 » qui lui est dûë par rapport à la manière dont
 » le Conseil Aulique s'est cru en droit d'en agir
 » à son égard » Sa Maj. Prussienne y réitère
 ce qu'elle a déjà fait connoître touchant les
 preuves qui lui sont parvenues des projets formés
 à son préjudice, & qui tendoient, dit il, comme
 avant la conclusion du Traité de *Dresde*, à la
 réduire dans des bornes si étroites, qu'elle ne
 seroit plus en état de pouvoir contribuer à la
 défense des droits & de la Liberté de l'Empire,
 puisque le même Traité de Partage qui la menaçoit
 en 1744, devoit être suivi dans le nouveau
 Plan, & qu'on auroit abbatu ainsi le seul
 Membre

Membre du Corps Germanique dont la puissance peut encore être utile à la Cause Protestante. Sa Maj. Prussienne déclare « Qu'elle plaint de » tout son cœur la situation du Roi de Polo- » gne, Electeur de Saxe: Que ses sentimens » pour ce Prince sont toujours les mêmes: » qu'il n'eût pas été exposé aux embarras qu'il » éprouve, s'il avoit eu moins de facilité à prê- » ter l'oreille aux suggestions par lesquelles on » l'avoit entraîné dans un projet que lui-même » devoit favoriser, & qu'il constoit clairement » par les preuves en question, que si le passage » pour l'Armée Prussienne par l'Electorat de » Saxe eût été accepté sur le pied que la Cour » de Dresde proposoit, à peine cette Armée » seroit entrée en *Silesie*, ou en *Bohème*, que » celle de Saxe en liberté d'agir, seroit entrée » dans les Provinces de Sa Maj. Prussienne, » pour s'y assurer des dépouilles que cette inva- » sion subite lui auroit procuré le moyen de » s'approprier. »

Elle assure que non-obstant un grief si bien fondé, elle accomplira en tout point sa première Déclaration, & remettra toutes choses dans l'Electorat de Saxe sur l'ancien pied, dès-que les affaires changeront de face, & que l'animosité fera place aux voyes de calme & de pacification, auxquelles Sa Maj. Prussienne fera toujours prête de donner les mains, dès-qu'il pourra en résulter le rétablissement d'une paix solide, constante & durable.

Dans cette Protestation, qui est très-ample, on combat les argumens du Conseil-Aulique de l'Empire, par ceux que produisent les exemples antérieurs, tels, dit-on, « que la guerre » que l'Impératrice-Reine eut avec le feu Em-

perceur Charles VII., & les expéditions que les troupes de cette Princesse exécuterent contre la *Baviere*, le *Palatinat* & d'autres Etats de l'Empire, avec lesquels elle étoit en desunion, sans que la conduite qu'elle tint alors fut considérée de l'œil dont on voudroit faire envisager aujourd'hui celle que tient Sa Maj. Prussienne &c.

II. Le Baron de Ponickau, Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe à la Diette de l'Empire, y a remis un nouveau Mémoire en réponse à celui que le Baron de Plotho, Ministre du Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg, y avoit communiqué quelques jours auparavant, & dont on a vû un Extrait dans notre dernier Journal. Ce Mémoire de Mr. de Ponickau contient un exposé touchant les desastres qu'éprouve l'Electorat de Saxe, & que ce Ministre y représente comme l'effet résultant du procédé contraire aux Loix & aux Constitutions de l'Empire que tient le Roi de Prusse dans cette occasion, puisque les imputations avancées à la charge de Sa Maj. Polonoise ne sont fondées que sur l'assertion vague de Pièces autentiques qu'on assure être tombées entre les mains de Sa Maj. Prussienne; mais que jusqu'ici l'on se contente d'alléguer, sans faire connoître ce qu'elles contiennent.

On observe ensuite, que c'est sur le même fondement qu'a été rejeté l'offre d'un passage amiable des troupes Prussiennes par l'Electorat de Saxe, & d'un Traité de Neutralité, comme si la Paix conclüe en 1745. entre les deux Cours n'eut jamais existé, & que la guerre eut continuée depuis ce tems-là sans interruption. Le Baron de Ponickau en appelle dans ce Mémoire
aux

aux Loix de la Nature, aux devoirs de la Société, au Droit des Gens; & récapitulant les maux que la Saxe endure dans la situation où elle se trouve réduite, il le termine ainsi: *Ce sont des faits si avérés, que si les hommes se taisoient, les pierres parleroient.*

Le Baron de Plötho, Ministre de Prusse pour combattre les raisons exposées par le Ministre Saxon, a fait connoître, que les Pièces Justificatives servant de preuve à ce qui a été allégué de la part de Sa Maj. Prussienne étoient déjà imprimées, & qu'elles seroient publiques dans quelques jours. En effet elles ont paru accompagnées d'un nouveau Mémoire raisonné de la Cour de Berlin, qui a été communiqué aux Cours étrangères, & qui se réduit à faire connoître, *que l'intention du Roi de Prusse étant toujours de marquer tous les égards possibles au Roi de Pologne, Electeur de Saxe, ce n'est point à ce Prince que Sa Maj. Prussienne s'en prend des projets pernicieux dans lesquels on a sçu l'engager; mais que c'est à son Ministre le Comte de Bruhl, comme n'ayant jamais perdu de vûe de faire revivre certain Traité conclu à Leipzig le 18. Mai 1745, dans lequel on avoit réglé le partage des Etats du Roi.* Le Comte de Bruhl est taxé dans ce Mémoire, d'avoir mis en usage tous les moyens qu'il a cru propres à faire réussir une seconde fois ce projet, *en y employant, suivant les occasions, tout ce que la ruse, les insinuations artificieuses & la duplicité ont de plus insidieux, & en cachant ces sortes de voyes sous les dehors imposans de l'amitié & du désir de la bonne intelligence, pendant que le projet en question faisoit la base de toutes les négociations secrettes de la Cour de Saxe, &*
qu'on

qu'on attachoit à sa réussite le prix de l'amitié & de l'assistance de cette même Cour.

Les preuves de ceci, (ajoute-t-on) se trouvent dans les instructions & dans les dépêches des Ministres de Saxe près des Cours étrangères, que le Roi a trouvé le moyen de se procurer. Elles mettent au jour le concert des mesures projeté à Dresde, suivi à Vienne & proposé à Petersbourg. La précaution d'un chemin militaire ouvert en Bohême, pour communiquer plus facilement avec la Saxe, apporte un nouveau degré d'évidence à la réalité du projet, en conséquence duquel les troupes autrichiennes & Saxonnnes devoient s'unir pour l'exécution des mesures concertées. Le Comte de Bruhl (observe-t-on dans ce Mémoire) a montré, par toutes les subtilités qu'il a mises en œuvre, qu'il étoit l'ennemi du Roi; mais il en résulte une autre vérité, que ce Ministre n'est pas moins l'ennemi de la Saxe, puisque c'est à lui & à ses conseils pernicieux qu'elle doit attribuer les embarras inévitables du passage & du séjour d'une Armée; embarras moins grands toutefois qu'on ne les expose aux yeux du public, puisque le Roi a eu soin de les alléger autant que les circonstances pouvoient le permettre, par l'attention que Sa Maj. a eue de faire observer à ses troupes une exacte discipline, de n'exiger que les redevances ordinaires, & de protéger le commerce & la sûreté publique des habitans. Le Roi déclare de nouveau que toutes ses opérations se bornent à la simple défense, sans aucun dessein de s'aggrandir, puisqu'il ne forme pas la moindre prétention sur les Etats de Saxe; qu'il ne prétend pas y garder un pouce de terre, & que dès que les troubles seront dissipés, il remettra le Roi de Pologne dans la paisible jouissance

des Princes &c. Décembre. 1756. 401
jouissance de ses Etats & de ses Droits.

On en appelle aussi dans ce Mémoire à des témoignages, contre ce qui a été divulgué dans le public, & que Sa Maj. Prussienne a considérés de même comme l'ouvrage du Comte de Bruhl, sur ce qui regarde les prétendus mauvais traitemens que le Roi de Pologne, la Reine son épouse & sa Famille Royale auroient essayés, & dont le contraire, (dit-on) est prouvé par l'attention avec laquelle on a fourni & envoyé, tous les jours, par ordre du Roi, les provisions & autres choses nécessaires pour la Table de Sa Maj. Polonoise. Les mêmes égards ont été observés (continuë-t-on) envers la Reine de Pologne, & bien loin que cette Princesse se soit trouvée dans une situation à manquer du nécessaire, comme on a prétendu l'insinuer, il n'a dépendu que de Sa Maj. Polonoise de se faire donner autant d'argent qu'elle pouvoit en avoir besoin &c.

Voilà le contenu du Mémoire raisonné du Roi de Prusse. Ce qu'il y fait valoir pour *Pièces Justificatives*, est le Traité de Partage du 18 Mai 1745. le IV, article secret de *Petersbourg* ; les Instructions pour les Ministres de Saxe à la Cour de Russie: des Mémoires présentés par ces Ministres: des Dépêches du Roi de Pologne & du Comte de Bruhl aux mêmes Ministres, ainsi qu'au Comte de Flemming à Vienne, & d'autres Relations, Mémoires & Pièces secrettes, parmi lesquelles il y en a cinq remarquables. La première est l'*Avis du Conseil Privé de Dresde du 15. Août 1747* : la seconde, l'*Avis du même Conseil du 17. Septembre 1748* : la troisième, une *Lettre du Comte de Bernes, Ambassadeur Impérial à Petersbourg, au*
Comte

Comte de la Puebla, à Berlin, datée de Petersbourg du 12. Décembre 1749. : la quatrième, l'Extrait d'une Dépêche du Comte de Bruhl au Secrétaire Prusse à Petersbourg, en date du 2. Juin 1756 : & la cinquième, une Dépêche du Comte de Flemming au Comte de Bruhl, écrite de Vienne le 28. Juillet dernier.

Ces cinq Pièces & autres au nombre de 29. font un petit volume qui paroît imprimé. Il suffit de les indiquer. Leur étendue ne permettroit pas d'ailleurs de les coucher dans nos Mémoires, puisque le Mémoire raisonné seul, dont nous n'avons qu'effleuré la substance, contient 30 pages *in quarto*. Il est terminé par des conséquences que l'on en tire, sur-tout des Pièces comme des preuves pour justifier la nécessité des mesures prises par Sa Maj. Prussienne. Mais par un nouveau Mémoire de l'Impératrice Reine adressé à ses Ministres dans les Cours étrangères, on voit les imputations alléguées par la Cour de *Berlin* à la charge de celle de *Vienne* retournées contre elle-même, touchant les infractions faites au Traité de *Breslau*, & à celui de *Dresde*. Ce Mémoire aussi bien que la Réponse à l'*Exposé des Motifs du Roi de Prusse*, démontre : “ Que Sa Maj. Prussienne a conçu

“ Elle même des vûës d'aggrandissement, pour le

“ succès desquelles elle a cherché, par tous les

“ moyens possibles, à affoiblir la puissance de

“ la Maison d'Autriche, & que rien n'a été ca-

“ pable de la détourner de ses entreprises à cet

“ égard, quoiqu'un motif bien puissant eût dû

“ faire impression sur elle, tel que celui de la

“ reconnoissance du service personnel que le feu

“ Empereur Charles VI. lui rendit pendant la

“ vic du Roi de Prusse, père de S. M. regnante :

“ Que

» Que c'est relativement au premier principe,
» que S. M. Prussienne ne consultant plus que
» les règles de la *Convenance*, les a fait servir
» de base à l'exécution de ses projets, en at-
» taquant pour la quatrième fois, les États d'une
» Maison qui a si bien mérité de l'Empire, qui
» a employé ses forces à en assurer la gloire,
» & qui a rendu à la Maison de Brandebourg
» des services auxquels celle-ci doit en partie
» son élévation : Que pour peu que l'on réflé-
» chisse sur ces faits & sur les preuves conte-
» nuës dans le nouveau Mémoire, & qui met-
» tent au jour les circonstances particulières de
» la conduite des deux Cours, depuis le Traité
» de *Breslau* & de celui de *Dresde*, on recon-
» noîtra distinctement laquelle des deux doit
» être considérée comme la motrice des trou-
» bles auxquels l'Empire Romain se trouve de
» nouveau en proie &c.

Comme les raisons de la Cour de *Vienne* in-
firmement constamment celles de la Cour de *Ber-
lin*, & que le Conseil Aulique de l'Empire con-
tinuë ses procédures & a rendu des Décrets très-
forts contre le Roi de Prusse, le Baron de *Plot-
tho* a remis aux Colléges de l'Empire à *Ratis-
bonne*, un nouveau Mémoire, qui, aussi bien
que le premier, présenté par ce Ministre, tend
à invalider les démarches de ce Conseil. Il s'ef-
force à y démontrer » Que le différend du Roi
» de Prusse, son Maître, avec l'Impératrice-
» Reine se restreint à leur seule Dignité Roya-
» le, sans que la qualité d'Electeur y soit inté-
» ressée en rien : Que c'est comme Roi, posses-
» seur d'un Royaume indépendant de la juri-
» diction de l'Empire, que S. M. Prussienne
» agit contre l'Impératrice-Reine, qu'il consi-
» dére

« dére en la même qualité: Que le Conseil Au-
 « lique, par la conduite qu'il tient, s'aroge
 « donc un droit qui ne lui appartient à aucun
 « titre, qui est un attentat formel contre la Di-
 « gnité Royale & les Droits dont Sa Maj. Prus-
 « sienne jouit comme Tête Couronnée: & que
 « l'on y reconnoit seulement de la part de ce
 « Tribunal le dessein formé d'étendre son au-
 « torité au-delà des bornes que les Loix de
 « l'Empire & les usages reçus dans le Corps
 « Germanique, lui ont prescrites &c. »

Voilà, dira-t-on, ce qu'il falloit encore trou-
 ver, pour ajouter quelque chose à la foiblesse
 d'une Cause. Mais voici une Déclaration d'au-
 tre genre. L'Impératrice de Russie l'a fait re-
 mettre à Mr. Prasse, Secrétaire de Légation du
 Roi de Pologne, Electeur de Saxe, à *Peters-
 bourg*. Elle est si énergique, que rien ne sauroit
 y être ajouté pour la rendre plus formelle,
 comme on va le remarquer.

*SA Majesté l'Impératrice de Toutes les Russies a
 vu avec une extrême surprise, tant par les
 derniers avis reçus de Mr. de Gros, son Con-
 seiller d'Etat actuel & Envoyé Extraordinaire à
 Dresde, que par l'extrait que le Secrétaire d'Am-
 bassade a communiqué d'une Lettre du Ministère
 de la Cour de Saxe, en date du 30. du mois
 dernier, l'invasion arbitraire des troupes Prus-
 siennes dans les Etats Electoraux de Saxe, & la
 Déclaration faite à Dresde, par le sr Malzahn,
 Ministre Prussien que le Roi de Prusse avoit ré-
 solu de garder, pendant quelque tems, ce Pays
 neutre en dépôt.*

*Le zèle constant & inaltérable avec lequel Sa
 Maj. Imp. a toujours pris à cœur le bien, la su-
 resé*

veté & les intérêts de ses Hauts Alliés en général, mais en particulier ceux de Sa Maj. le Roi de Pologne, & de remplir fidèlement ses engagemens envers eux, ne lui a pas permis de perdre un instant pour faire assurer, en son nom, Sa dite Majesté par Mr. de Gross, que compatissant sincèrement au malheur dont l'Electorat de Saxe a été accablé si inopinément, Sa Maj. Imp. se fera en même-tems un devoir particulier de procurer à Sa Maj. le Roi de Pologne, à l'occasion des violences commises contre ses Etats Héritaires, une satisfaction bien moins proportionnée au dommage qui lui a été causé, qu'à l'énormité de cette téméraire infraction de paix du Roi de Prusse. Et comme Sa Maj. Imp. se promet à cet égard les mêmes dispositions des sentimens magnanimes & de l'amitié de Sa Maj. l'Impératrice-Reine, en qualité de bonne Alliée, elle a fait connoître au Comte d'Esterhasi, Ambassadeur de Sa dite Majesté Impériale auprès d'elle, ses sentimens tant sur cette démarche audacieuse du Roi de Prusse, principalement entreprise contre les Etats de l'Impératrice-Reine, que sur les mesures efficaces à prendre de concert pour s'opposer à ce torrent, en priant le Comte d'Esterhasi d'en rendre compte à sa Cour le plus promptement qu'il seroit possible, & de représenter que la nécessité d'une pareille coopération commune n'étoit pas seulement fondée sur l'obligation où se trouvoient les deux Cours Impériales de faire obtenir justice à Sa Maj. le Roi de Pologne, mais qu'il falloit de plus considérer que quand même le Roi de Prusse, voyant la fermeté & les préparatifs des deux Cours Impériales, ne voudroit pas se hasarder plus avant, & se contenteroit de rester en possession des Etats de Saxe, & d'en ache-

ver la ruine, les deux Cours Impériales ne pourroient pas en demeurer là, mais que leur propre intérêt commun doit leur dicter de saisir cette occasion pour mettre des bornes convenables à la puissance du Roi de Prusse; ce que tout l'Univers impartial ne sauroit trouver que juste & raisonnable.

Par conséquent Sa Majesté l'Impératrice de Toutes les Russies ne doute nullement que Sa Maj. l'Impératrice-Reine ne soit disposée d'elle-même à faire attaquer, sans perte de tems, l'Armée du Roi de Prusse, quand même il ne seroit pas encore entré dans les Etats de Sa dite Majesté Impériale, & que de plus elle se tiendra fermement assurée que malgré la saison avancée & la longueur de la marche, S. M. Imp. ne manquera pas de faire une prompte & puissante diversion au Roi de Prusse.

L'Envoyé de Gros a ordre d'y ajouter, que comme les deux Cours Impériales auront besoin de quelque tems pour effectuer ces mesures, Sa Maj. Imp. reconnoit en attendant elle-même, que S. M. Polonoise, dans un événement aussi inopiné, n'a pu prendre d'autre parti que celui qu'elle a déjà pris. Et Sa Maj. Imp. est aussi dans la ferme espérance que le Roi de Pologne, conformément à sa prudence & à sa pénétration reconnus, voudra bien, jusqu'à l'arrivée du secours des Armées des deux Cours Impériales, continuer à prendre de telles mesures que sa Personne Sacrée ne soit exposée à aucun inconvénient, ni entrer absolument dans quelque négociation ou accommodement avec le Roi de Prusse, mais épargner son Armée, & la tenir prête à pouvoir se joindre dans l'occasion aux troupes des deux Cours Impériales, ou du moins à agir avec elles

des Princes &c. Décemb. 1756. 407
elles en même-tems, & par là se procurer une
satisfaction aussi juste que convenable, laquelle
on doit infailliblement espérer de sa Cause, &
de l'assistance & bénédiction du Tout-Puissant.
A Petersbourg, le 17. Septembre 1756.

Nous nous bornerons pour ce mois-ci au rapport de ces Pièces, pour ne rien omettre de celui que des événemens remarquables que présente dans l'Article suivant.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. **T**outes les relations de la Bataille de *Lo-wositz* reçues jusqu'à présent, se réduisent à peu de chose près à celles que nous avons données le mois dernier. La perte des deux Armées, n'est aussi autre que celle qui a été marquée; savoir, que les Prussiens y ont perdu, suivant leur propre calcul, en morts, en blessés, en égarés, au-delà de six mille hommes. Ils n'ont point donné une liste pertinente de leurs Officiers tués & blessés; ils l'avoient néanmoins être de plus de 150. & de ce nombre le Général *Luderitz* & le Général *Oertzen* de la Cavalerie, tués; & de l'Infanterie le Général *Quadt* aussi tué. L'Armée Autrichienne a eu dans cette action environ 2700 tant morts que blessés & perdus, suivant les rapports les plus justes de chaque Corps qui ont été combinés. Dans ce nombre il y a de la Cavalerie environ 450 hommes. Quant aux Officiers, tués & blessés de cette même Armée, dont nous avons promis
la

Armées en
Bohème &
en Saxe.

la liste, nous la rendons ici telle qu'elle nous a été communiquée.

Officiers
morts &
blessés de
l'Armée
Impériale.

Généraux : le Lieutenant-Général de Radicati de la Cavalerie, tué : le Prince de Lobkowitz, Général-Major, blessé & prisonnier.

Dans l'Infanterie : Du Régiment de *François-Lorraine*, le Capitaine-Lieutenant Uttmann, le Lieutenant Hayn, le Soulieutenant Haraolsky, tués; le Soulieutenant Marchalick, blessé.

Du Régiment de *Saxe-Hildbourghausen*, l'Enseigne Benaglia tué : Le Major Langlois, les Capitaines Planta, Flanolsberg, Draiss, Neuband, Reitzenstein, Ozeski, le Lieutenant Rœvel, les Soulieutenans Olnhausen, Abfalten, les Enseignes Reistenfels, Finckenstein, Ripper & Boeck, blessés.

Du Régiment de *Jeune-Wolffenbuttel* : Tués, le Capitaine Weifs; les Lieutenans Hagen & Lowenpang, & le Comte de Reufs, Enseigne. Les blessés sont le Comte d'Almesloë, Lieutenant-Colonel; le Major Kempf; les Capitaines Hagen, Heyde, Jochlinger, Titius, Soldi, Schwartz; le Lieutenant Knoff; les Soulieutenans Hildebrand, Warnsted, Hochwachter & Schlepgrill; les Enseignes Oliva & Kuor.

Du Régiment de *Broune*, le Capitaine Straffen & le Soulieutenant Saxenfels, blessés.

Du Régiment de *Collovrath*, le Major Mahlern & le Soulieutenant Neth, tués. Le Capitaine Roth, le Lieutenant Peterfil, les Soulieutenans Fuhrmann & Schuster, blessés.

Du Régiment de *Keihl*, le Comte de Broune, Lieutenant-Colonel, blessé.

Du Régiment de *Harsch*, le Capitaine Gundermann, & le Lieutenant Gotsch, blessés.

Du Régiment de *Colloredo* : Tué, le Soulieutenant

nant

des Princes &c. Décemb. 1756. 409

nant Hartmann; & les blessés sont, le Colonel Comte de Lacy, les Capitaines Caraja, Koch, Carlinelli, Helcher; les Lieutenants Stempt, Hervey, Rosini, Kuhn, Schmidt, Schell; les Soulieutenans Augustin, Blaumont, Trifche, Redouche.

Du Régiment de *Bade-Durlach*: Tués, le Colonel San Ivany & le Lieutenant Michary. Les blessés sont le Capitaine la Roche, le Lieutenant Wedern.

Du Régiment de *Joseph-Esterhafi*, il y a en blessés, le Comte Caroli, Colonel aggregé, les Capitaines Joreck, Welzey & Rath; les Soulieutenans Terney, & l'Enseigne Bongraz.

Du Régiment de *Nicolas-Esterhafi*, les blessés sont les Capitaines Linick, Roder, Lamezan & Bouillon; le Lieutenant Winter, & le Soulieutenant Ferger.

Dans les *Dragons & la Cavalerie*. Du Régiment de l'*Archiduc Joseph*, il y a des blessés, le Colonel Wicté, le Comte Fuchs, le Major Comte d'Althan, les Lieutenans Comte Fugger, Seidel & Bredel.

De *Cordona*: Tués, les Capitaines Naggy & Targa, le Lieutenant Hafs & le Cornette Guntner. Les blessés sont le Lieutenant Colonel Verneda, mort de ses blessures, le Major Banzin, les Capitaines Comte Otricola, Bravizza, Carignani, Tonazolo; les Lieutenans Mackel, Ivanez; le Cornette Quattrint.

De *Serbelloni*; les Soulieutenans de Carl & Scherff, blessés.

De *Pretlak*, le Lieutenant Pzecewski, blessé.

De *Stampach*, les Capitaines de Carb & Schultz, & le Lieutenant Wiersberg, blessés.

De *Trautmansdorff*, le Lieutenant de Perglas, blessé.

D'*Anspach*, le Colonel Comte de Courcey, le Lieutenant Zwickel, & le Cornette Strepy, blessés.

De *Bathiani*, le Comte Erdôdi, Capitaine des Grenadiers, blessé.

Dans les *Hussars*, le Capitaine Grâven, blessé.

Dans les *Bannalistes*, le Lieutenant-Colonel Gerlichuch, & deux Officiers, blessés.

Dans les *Carlsbadiens*, le Lieutenant-Colonel Getzinger & un Officier blessé.

Dans l'*Artillerie*, le premier Aide de Camp tué & un Officier blessé.

Des *Volontaires*, le Comte de Rantzau, Général Danois, blessé.

En tout un Général & 18 Officiers de divers grades tués, & un Général outre 102 Officiers blessés.

II. Depuis cette action du 1. Octob. à *Lowositz* les deux Armées qui avoient repris chacune leur position précédente, y sont demeurées à faire la petite guerre jusqu'au tems que le Maréchal de Broune crut devoir se porter en avant avec un Corps, afin de délivrer l'Armée Saxonne, toujours bloquée à *Pirna* par les Prussiens. Les coups de cette guerre se frâppoient également de part & d'autre. Mais par l'avantage du Camp des Autrichiens, & la course non interrompue de leurs Hussars & autres troupes légères, celles-ci amenoient journellement nombre de prisonniers faits entre autres dans le Cercle de *Saatz*, où les Prussiens se débandoient pour faire des exactions de fourages & de vivres. Ceci étoit accompagné, comme il l'a été depuis, par une grande défection des derniers

*L'Armée
Saxonne
faite pri-
sonnière.*

Avant même la Bataille de *Lowositz* on avoit concerté le plan dans l'Armée Impériale de faciliter à celle des Saxons une retraite en *Bohème*. Pour exécuter cette opération, le Maré

dei Princes &c. Décembre. 1756. 411

Chal de Broune s'est mis à la tête d'un Corps composé de son propre Régiment, de ceux de Collovrath & de Bade-Durlach, de 2000 Croates, dix Compagnies de Grenadiers à pied & de quatre à cheval, 300 Dragons, & 500 Hussars, avec vingt pièces de canons. Quatre Généraux marcherent avec Mr. le Maréchal; savoir, le Duc d'Ahlenberg, le Comte de Collovrath, le Comte de Had'ick & Mr. de Macguire. Ce Corps d'environ dix mille hommes passa l'Elbe le 8. Octobre à Raudnitz, prit ensuite sa route vers la Saxe par *Wersädel*, *Kamnitz*, *Rombourg*, *Hanspach* & autres lieux, & s'avança le 12 à *Mitteldorff* à peu de distance de *Schandau*, ayant fait jusques-là routes marches forcées.

Le Roi de Pologne, averti de cette marche & afin de profiter de la situation des choses, fit travailler en diligence à l'établissement d'un pont sur l'Elbe. Comme il étoit important de cacher aux Prussiens l'objet de cette manœuvre, les troupes Saxonnes firent plusieurs mouvemens simulés à l'opposite de l'endroit où elles établissoient leur pont. Dans ces circonstances le Général Festeütz, commandant une partie des troupes Autrichiennes, arriva devant *Schandau*, petite Ville située près de *Königstein* & occupée par un Détachement des troupes Prussiennes. Il fit attaquer ce Poste, & obligea le détachement qui y étoit de s'en retirer. Les Autrichiens, en occupant *Schandau*, procuroient plus de facilité aux Saxons pour achever leurs dispositions commencées. D'ailleurs le Maréchal de Broune fit savoir au Roi qu'il se trouveroit à portée de favoriser sa sortie; qu'il attaqueroit immédiatement de front les Prussiens qui le tenoient bloqué, & qui vraisemblable-

ment devoient ou se disperfer ou plier, & qu'alors l'Armée Saxonne sortant, comme on devoit s'y attendre, leur tomberoit de son côté en dos. Trois coups de canon devoient être le signal du commencement de l'attaque. Ce que le Maréchal de Broune avoit promis, il l'exécuta. Etant arrivé au lieu indiqué, les troupes irrégulières détachées en avant, vinrent lui rapporter qu'on n'appercevoit pas le moindre mouvement du côté des Saxons. Surpris de voir les choses ainsi négligées, il trouva moyen de faire savoir son arrivée au Roi, en le suppliant de ne pas perdre le moindre tems, puisqu'outre le succès de l'entreprise, le salut commun dépendoit de la célérité qui seroit employée.

Le signal concerté devoit être la réponse qu'attendoit le Général. Il en eut une toute opposée. On lui fit savoir, que non-seulement la sortie ne s'étoit pas effectuée, mais que par un accident imprévû elle ne pouvoit pas encore se faire; & que le Roi le prioit instamment d'attendre. Le Maréchal répondit sur le champ, que le moindre délai ne pouvoit manquer de rendre l'entreprise plus difficile; que ses troupes fatiguées & éloignées du Camp, manquoient du nécessaire, & ne pouvoient qu'en tout danger demeurer plus long-tems dans une telle situation; que le salut des Saxons étoit ce qu'il avoit en vûë, bien plus que le sien propre; & qu'ainsi, il attendroit encore 24 heures, espace de tems plus que suffisant pour faire la jonction, suivant ce qui avoit été concerté. Néanmoins ce tems s'écoula encore sans que la sortie se fit; mais comme on ne pouvoit en douter, le Maréchal détacha en avant quelques troupes irrégulières, pour la favoriser; ce qui n'opéra rien. Les Saxons, obligés de demeurer dans leur position, par le pont en mauvais état sur lequel

ils devoient passer, ne purent commencer l'opération de leur sortie que la nuit du 13. au 14.

Ce délai avoit donné tout le tems aux Prussiens de s'avancer en nombre, de se renforcer & de faire des abbatis d'arbres dans les défilés. L'Armée Saxonne qui avoit fait & achevé tous les préparatifs pour décamper & sortir enfin de la captivité où elle étoit tenuë depuis si long-tems, étoit en pleine marche à neuf heures du soir, s'avancant avec beaucoup d'ordre & de silence vers un nouveau pont de Batteaux qu'elle avoit établi sur l'*Elbe* sous le canon de *Königstein*. Un Corps de quatre mille hommes formoit l'avant-garde. Après elle suivoit le Roi avec les deux Princes Xavier & Charles, ses fils, le Ministère & toutes les personnes employées auprès de Sa Majesté Polonoise. Ensuite venoient les Généraux, l'artillerie de campagne, tout le Bagage & les munitions. Le reste de l'Armée formoit comme une arriere-garde qui couvroit le tout.

La marche dura toute la nuit. Elle fut favorisée par l'obscurité qu'il faisoit, & à laquelle succéda un brouillard épais qui s'éleva avec le jour, & qui facilita encore l'opération. A sept heures du matin du 14, toutes les troupes étoient rendues à l'autre côté de l'*Elbe*, dont le passage fut exécuté sous le moindre obstacle, pendant que l'artillerie du Château de *Königstein* & de *Sonnenstein* protégeoit la traversée. Le Roi fit marcher son Armée par *Hohenstein*, pour joindre le secours des Autrichiens au débouché des montagnes de la *Lusace*. Mais ceux-ci, qui l'avoient attendu inutilement, avoient pris le sage parti de rebrousser chemin le 13. vers leur Camp de *Budin*, pour ne pas éprouver la fatalité de se voir coupés par des forces

ennemies devenuës supérieures de beaucoup aux leurs, par le tems que les Prussiens avoient eu de se rassembler & d'occuper des postes qui auroient du moins rendu la retraite des plus difficile, par un plus long délai.

Aussi, les Saxons étoient à peine en pleine marche, après le passage de l'*Elbe*, qu'ils se virent attaqués & enveloppés par des Corps de troupes Prussiennes qui occupoient les hauteurs, & qui leur fermoient celui des défilés.

Un Détachement posté en embuscade près de l'endroit où le passage du fleuve s'exécutoit, tira de plusieurs pièces de canon sur le pont, & mit le reste de l'Armée en désordre. L'arrière-garde & les bagages furent attaqués en queue par des pelotons que le Margrave Charles de Brandebourg, commandant les troupes du Corps qui avoit servi à observer l'Armée Saxonne & à la tenir bloquée, fit avancer pour les charger. Ce Prince voyant les Saxons à l'autre côté de l'*Elbe*, il prit possession du Camp de *Pirma*, qu'ils venoient de quitter, afin de s'assurer dans cette position la communication avec des troupes qui étoient passées à la rive droite sous le commandement du Général Prussien de Winterfeld. Le Roi de Pologne averti de ce fâcheux incident, qui rendoit inutile un projet où tout paroissoit être si bien concerté, prit le parti de se retirer dans *Königsstein*, avec les Princes, le Comte de Bruhl, les Ministres & les Généraux que S. M. avoit auprès d'elle.

Mais son Armée, enfermée de tous côtés, & privée de toute ressource, lui faisoit attendre à tout moment la plus triste de toutes les nouvelles, lorsque le Comte de Rutowski, qui la commandoit, lui écrivit en toute diligence une

Lettre

Lettre, pour demander ses ordres. Cette Lettre fut expédiée le 14: Elle expofoit les fatales circonftances où l'on fe trouvoit. Sa Majefté Polonoife y répondit fur le champ en ces termes.

Mr. le Felt-Maréchal Comte Rutowski.

J'Ai appris avec une douleur extrême, la fituation très-fâcheufe qu'un enchainement de disgraces vous réfervoit, ainfi qu'à mes Généraux & à toute mon Armée. Il faut fe soumettre à la Providence, & fe retrancher dans la droiture de fentimens & d'intentions qu'on a eüe pour principe. On veut me forcer, comme vous me le faites entendre, de fubir des conditions plus dures à mefure que les circonftances font devenues plus fâcheufes. Je fuis Chef-libre. Tel je veux vivre; Tel je veux mourir. Je ferai l'un & l'autre avec honneur. Je vous abandonne, Monfieur, le fort de mon Armée. Que votre Confeil de guerre décide s'il vous faut rendre prifonniers, ou s'il faut mourir foit par le fer, foit par la difette. Que l'humanité guide; autant qu'il fera poffible, vos réfolutions à cet égard. Telles qu'elles puiſſent être, elles ne me regardent plus, & je vous déclare que je ne vous tiendrai reſponſable que d'une feule choſe, qui feroit de porter les armes contre moi, ou contre mes Amis &c. A U G U S T E R O I.

Mais achevons en abrégé le récit du triſte fort de l'Armée Saxonne. Après fon paſſage de l'Elbe, les troupes voulant gagner les gorges d'un défilé qui menoit à Ullersdorff, où devoit fe faire la jonction avec les Autrichiens, trouverent ces gorges bouchées & les Pruffiens maîtres des hauteurs de tous côtés. On fe trouva ainſi dans une perplexité d'autant plus grande, que le

Corps

Corps de troupes Autrichiennes qui devoit agir pour la jonction, avoit repris la veille la route de son Camp, pour n'avoir pû tenir plus long-tems le poste qu'il avoit pris, il n'avoit avec lui ni tentes, ni fourages, ni provisions suffisantes. Ce Corps avoit d'ailleurs fait trois marches forcées. Il devoit en faire autant pour exécuter sa retraite, & pour éviter d'être coupé par les Prussiens, postés entre *Auffig* & *Lowositz*.

Le 15. les Saxons, dénués de bagages & de munitions qui étoient tombés en bonne partie entre les mains de l'ennemi, & après avoir perdu quatre à cinq cens hommes dans les attaques qu'ils eurent à soutenir dans leur arrière-garde après le passage de l'*Elbe*, voulurent tenter de gagner les sommets des montagnes, ou de percer à travers les Forêts; mais par-tout ils trouverent des obstacles insurmontables. Entourés de tous côtés par les ennemis, manquant de secours & de subsistances, & sans ressource, ils se voyoient arrêtés entre des rochers inaccessibles qui bordent de près les deux seuls débouchés praticables, que les Prussiens avoient occupés. Pour surcroit d'incommodité, les chemins étant rompus, l'Armée Saxonne, par l'impossibilité de se faire jour, resta ainsi à la belle étoile pendant trois jours, sans pain ni fourage, & sans pouvoir avancer ni reculer, attendu que le canon des Prussiens avoit rompu le pont sur lequel elle avoit passé. Le Roi & les Princes regagnerent donc à la hâte *Königstein*, au risque de leur vie.

Dans cette fâcheuse situation, les Soldats Saxons, qui ne souhaitoient que de mourir l'épée à la main, n'eurent pas même cette consolation, puisque ne trouvant que des rochers à
combats

combattre, il ne leur resta que l'extrémité de capituler avec les Prussiens. Dans la Capitulation que firent les Généraux, l'on conditionna pour le Roi & pour les Princes ses fils, l'entière liberté de se retirer où bon leur sembleroit, & que tant les Généraux que le reste des Officiers de l'Armée ne seroient pas obligés de prendre service. A l'égard des troupes, elles se rendirent prisonnières de guerre. Pendant deux jours que l'on fut en négociation, toute l'Armée Saxonne, depuis le Felt Maréchal jusqu'au moindre Tambour, déclara vouloir plutôt se laisser hacher en pièces que de prendre parti dans l'Armée ennemie. Mais le pauvre soldat n'a eu ensuite que cette ressource. Il a été pris, distribué & incorporé en partie dans les diverses Compagnies des Régimens de l'Armée Prussienne. Cette incorporation fut entièrement effectuée en 8 jours, de même qu'une répartition de partie de ces troupes dans les Places de la *Saxe*, de la *Lusace* & du *Brandebourg*. Par cet arrangement, le Général-Major de *Wyllich*, Prussien, commandant pour son Maître à *Dresde*, a eu le Régiment dont le Comte de Bruhl étoit Chef.

Les Généraux qui ont commandé l'Armée qui n'existe plus, ayant voulu mettre leur honneur à couvert de reproche, avoient signé avant que la Capitulation ne fut arrêtée, une Résolution du Conseil de Guerre, dans laquelle ils firent voir « Que quoiqu'ils fussent informés
» le 13. Octobre de l'approche du Maréchal de
» Broune, la jonction avec les troupes Impé-
» riales étoit renduë impossible, d'un côté par
» l'accident qui avoit retardé la construction du
» Pont, & de l'autre par la situation de l'Armée
» qui étoit dépourvûë des choses les plus néces-
» faire»

20 faites à ses besoins; de sorte qu'il eût été té-
 21 méraire aux troupes d'entreprendre de se
 22 faire jour à travers les Prussiens, sans être
 23 assurés du concert actuel des troupes qui de-
 24 voient favoriser l'attaque, & sur lesquelles
 25 elles auroient pû alors se replier; situation
 26 qui rendoit toute tentative infructueuse, &
 27 qui n'auroit abouti qu'au sacrifice inutile de
 28 la vie des Généraux & des Soldats &c. »

Par la Capitulation, toute l'Armée Saxonne
 d'environ quinze mille hommes sans aucune
 exception ni des Gardes du Corps, ni des Gren-
 adiers de la Garde, fut donc prisonnière de guerre
 avec armes, 200 pièces de canon, les munitions
 de guerre & les bagages; elle a dû prêter
 serment au Roi de Prusse. Les Généraux, l'E-
 tat-Major, & tous les Officiers ne doivent pas
 servir contre le Roi de Prusse pendant tout le
 cours de cette guerre; article, qui leur a ob-
 tenu la permission de porter l'épée & de se reti-
 rer dans tel endroit de la *Saxe*, qu'ils vou-
 droient, & de prendre service chez les Prussiens:
 Libre pour les Timbales, les Etendarts & les
 Drapeaux de les transporter à *Königstein*. Un
 article de la même Capitulation porte une exacte
 neutralité pour la Forteresse de *Königstein*. Le
 Roi de Pologne y conserve l'exercice de ses
 droits, tant par rapport à l'Etat militaire, que
 pour ce qui concerne la Jurisdiction Civile. La
 Garnison composée d'environ 12 cens hommes,
 y reste sur le pied où elle est jusqu'à la paix.
 La communication y est libre avec le reste de
 la *Saxe*. Il est permis aussi tant aux Officiers &
 aux Soldats de cette Garnison, qu'aux habitans
 établis dans *Königstein*, d'en sortir avec un pas-
 seport du Gouverneur. Cette Capitulation fut
 dressée

dressée au Quartier - Général du Roi de Prusse pour lors à *Struppen* où ce Prince s'étoit avancé, lors de l'avis qu'il eut de la jonction méditée de l'Armée Saxonne avec les Impériaux. Le Maréchal de Rutowski, muni des pleins-pouvoirs nécessaires, la signa le 16. Octobre.

Dans cette situation d'affaires, que la *Saxe*, du moins pour un tems, est soustraite à l'autorité & à l'obéissance de son Souverain, la Reine de Pologne alla de *Dresde* joindre le Roi son époux à *Königstein*, & partit avec lui le 19. pour la *Pologne* avec les deux Princes Xavier & Charles & le Comte de Bruhl. Les Ministres étrangers ont été invités de la part du Roi, de l'y suivre. Sa Majesté considérant, que le Roi de Prusse s'est emparé, sans déclaration de guerre, de ses Etats Electoraux, qu'il en tire les revenus, qu'il les épuise, elle n'a eu d'autre parti à prendre que celui de se retirer dans son Royaume, après avoir constamment refusé de ratifier la Capitulation faite avec ses troupes, & après avoir déclaré, que vû la nécessité de céder à la force & la violence, elle remettoit sa cause à Dieu, & à attendoit de lui, dans son malheur, le secours que lui refusoient les hommes. Triste sort, pour un Souverain chéri de ses peuples, & en vénération chez tous les Potentats de l'Europe. Le Roi de Prusse lui a cependant fait fournir ce qui étoit nécessaire pour la commodité de son voyage, & lui a fait rendre à son passage par la *Silesie*, les honneurs dûs à la Majesté. Après son départ Sa Maj. Prussienne s'est portée à une autre opération. Elle a adressé au Magistrat de *Leipzig* l'ordre de payer dans un court espace de tems cinq cens mille écus au Commissaire qu'elle chargeroit de recevoir cette somme.

Le Magistrat ayant fait d'abord assembler le Corps des Marchands pour lui communiquer cet ordre, la résolution qu'ils ont prise a été de faire de très-humbles supplications au Roi pour le prier de considérer ce que le Pays & le Commerce ont souffert des circonstances du tems, combien l'un & l'autre sont épuisés, le mauvais succès de la Foire, & toutes les autres circonstances qui les mettoient dans l'impossibilité de fournir ou de contribuer à une pareille somme; suppliant Sa Maj. Prussienne de vouloir bien, en considération de leur situation présente, les dispenser d'une contribution aussi forte, & qui ne feroit que précipiter la décadence de leurs affaires & de leur commerce &c. Quoique l'on ignore ce qu'ont produit ces représentations, il y a lieu de croire que si la somme est modérée, le Magistrat & les Marchands feront un effort pour se menager, par ce moyen, les effets d'un titre de protection, pour ainsi parler, & afin d'obtenir du moins que la Ville de *Leipzig* soit préservée, autant qu'il sera possible, des incommodités que le séjour d'une Armée étrangère & les troubles de la guerre entraînent après eux.

Revenons aux Armées. Après la prise de celle des Saxons par les Prussiens, le Roi de Prusse quitta *Struppen*, & retourna à son Quartier de *Gross-Zedlitz*. Ce qui avoit été détaché de son Armée pour empêcher les Saxons de se joindre aux Impériaux, retourna aussi au Camp qu'elle occupoit en *Bohème* avant & après la Bataille de *Lowositz*. Il ne tarda point de faire favoir au Felt-Maréchal de *Schwerin*, campé avec son Corps d'Armée à *Aujetz* dans le Comté de *Glatz*, qu'il se tint à portée de le secon-

des

Met dans ses opérations ultérieures, feignant de vouloir se porter plus avant dans la *Bohème* & d'attaquer une seconde fois le Maréchal de Broune, qui avoit heureusement ramené à son Camp de *Budin* tout le Corps qu'il avoit pris avec lui pour dégager l'Armée Saxonne.

Ce Général, quoique peu susceptible de pareils avis, n'en fit pas moins les dispositions nécessaires pour assurer la position de son Armée, & pour risquer, s'il en étoit besoin, une Bataille plus décisive que la première. Ses troupes, augmentées par divers Corps qui lui étoient encore arrivés, & auxquelles alloient se joindre celles parties de l'*Italie*, étoient des plus animées; & l'événement de *Saxe* ajoutant à leur ardeur, ne demandoient que de retourner au combat. Le Prince de Piccolomini, campé pour lors à *Spallena-Lhotka*, dans le Cercle de *Königin-Gratz* avec son Corps d'Armée, aussi augmenté de divers Bataillons & de troupes irrégulières qui l'avoient joint, observoit toutes les démarches du Comte de Schwerin, & le tenoit par-tout en échec. Sa position lui assuroit d'ailleurs la communication avec l'Armée du Général Broune & avec l'*Autriche*. Le Corps d'Armée Prussien commandé par le Général Schwerin, couvroit d'un autre côté le Comté de *Glatz* & la *Haute-Silese*. La petite guerre entre les partis de ces deux Corps étoit presque journalière dans les fouragemens de l'une & de l'autre & dans leurs propres postes. Les troupes irrégulières harceloient sans cesse les Prussiens, leur couroient sus, leur tuoient, leur enlevoient du monde & des bagages dans les escarmouches, s'avançoient même dans le Comté de *Glatz*. Le détail de ces coups de mains différemment rapportés
par

par les différens émissaires des détachemens postés çà & là, étant toujours marqués à l'avantage du parti qui les mande, nous croyons devoir le passer & le laisser aux Ecrivains de nouvelles hebdomadaires, qui les donnent suivant les rapports justes ou passionnés qui leur sont envoyés.

*Retraite
des Prus-
siens de la
Bohème.*

Suivons le gros des Armées. La première colonne du renfort de troupes que le Roi de Prusse amenoit de son expédition en *Saxe*, étant arrivé en *Bohème*, son Armée s'est portée en avant sur l'*Eger*, dans une position dont *Lowositz* faisoit le centre. De cette position l'on jugeoit que Sa Maj. Prussienne vouloit attirer les Impériaux à une nouvelle action. On l'attendoit de pied ferme dans le Camp des mieux ordonné & tout abondant de *Budm*. Son intention étoit autre. Elle étoit dirigée sur la désertion affreuse de ses troupes, sur les maladies, la mortalité des chevaux, & les incommodités qui en étoient les compagnes. Il songeoit ainsi à prévenir qu'on ne l'inquiétât point dans sa retraite, en levant son camp. Il jugea donc à propos de faire replier son Armée sur la frontière de *Saxe*. Le Felt-Maréchal *Keith*, qui la commandoit en son absence, eut l'ordre venu de *Gross-Zedlitz*, de faire faire sans perte de tems toutes les dispositions à ce requises. Les troupes Prussiennes commencerent en conformité, à quitter le 21. Octobre le Camp de *Lowositz*, d'où les équipages marcherent avec une partie de l'Infanterie. Le reste de l'Armée décampa le 23, & se joignit aux troupes que le Roi avoit lui même sous ses ordres. La marche se fit sans grand précipitation. Le 24. & le 25. il y eut séjour. Le 26. l'Armée campa près de *Teutsch-Neudorf*, & le 27. dans les environs de *Schön-*

qualde. Le 28. elle repassa les défilés qui débouchent du côté de la frontière de *Saxe*, & se retrouva le 29, dans la même position qu'elle occupoit avant d'entrer en *Bohème*. Le Roi avec les Princes rétablit aussi le Quartier-Général de *Gross-Zedlitz*. Enfin toute son Armée sortie de la *Bohème* plutôt qu'on ne pensoit devoir s'y attendre, a été mise en des quartiers de cantonnemens dans l'infortuné Electorat que l'hiver achevera de ruiner, si des mesures concertées pour faire repentir Sa Majesté Prussienne de son infraction de la paix publique & de ses entreprises, ne le forcent à regagner encore cet hiver ses pays héréditaires.

Le Général Schwerin quitta aussi le 21. Octobre son Camp près d'*Aujest*, & a fait deux marches en se repliant sur *Skalitz*, où il a établi son Quartier-Général, après avoir fait prendre à son Corps d'Armée un camp entre les rivières d'*Aipa* & de *Mattava*, d'où il a mis pareillement ses troupes en des cantonnemens dans le Comté de *Glatz*: ce qui paroît ainsi annoncer que les opérations des Prussiens pour cette campagne sont terminées également du côté de leur double Armée. Leur ouvrage présent est de garnir les passages par des postes bien défensifs, d'en garnir plusieurs d'artillerie, de faire des abbatiss &c. Ils prennent aussi dans la *Lusace* les précautions qu'exige la furété de cette Province, en y pratiquant des Lignes, & en faisant d'autres dispositions pour empêcher les troupes légères Autrichiennes d'y pénétrer.

Le Prince Piccolomini soupçonnant que le but du changement du Général Schwerin étoit de lui barrer la communication avec la *Moravie* & avec l'*Autriche*, il a fait de son côté les dispositions

riens nécessaires pour assurer cette communication par *Königin-Gratz* & par l'*Elbe*; & conformément à ce dessein il a fait occuper d'abord le poste de *Schmersitz* que les Prussiens venoient de quitter: Il a d'ailleurs harcelé beaucoup leur retraite. Ses détachemens en ont rapporté du butin, amené des prisonniers, deux pièces de canon, tué & sabré quelques centaines. Il en a été de même des détachemens envoyés par le Général Broune à la poursuite des Corps de l'Armée Prussienne à leur sortie de la *Bohème*. Le Général Haddick y a fait des prises considérables en équipages, en a ramené nombre de prisonniers, & par une prudence qu'on lui connoit depuis longues années, sa course a été dirigée de telle sorte, qu'elle a facilité aux Prussiens une très grande désertion. Pendant qu'il étoit aux trouffes de ces derniers, Mr. le Maréchal fit passer l'*Elbe* sur des radeaux à une troupe de Croates à *Dettschen*, après que l'ennemi eut abandonné ce Château, que le Général Macguire fit d'abord occuper. Cette troupe ayant passé la rivière, tomba sur l'arrière-garde du côté d'*Auffig*, en sabra nombre & fit des prisonniers aussi en nombre. Depuis lors ce Général a pris le Commandement de *Leutmaritz* & de toute cette partie de la *Bohème* qui confine avec la *Saxe*, & a fait tirer un Cordon jusqu'aux frontières, qu'il a fait occuper par des Croates.

Tout le gros de l'Armée du Maréchal de Broune étoit encore à *Budin* dans les premiers jours de Novembre, mais avec plusieurs détachemens en avant. Celle du Prince Piccolomini étoit dans le même tems à *Holhochlau*, ayant aussi des postes avancés vers le Comté de *Glatz*.

Du reste, il paroîtroit que la saison dût engager le Général Broune à séparer aussi bientôt son Armée, si, comme on le présume, il ne vouloit se porter à une expédition d'hiver. Quoiqu'il en soit, il est bien croyable qu'il employera ses troupes légères pendant cette saison, & celles du Général Piccolomini à faire des courses dans la *Silesie*, dans la *Lusace*, & vers les confins du *Brandebourg*. Ces courses commencent, ou plutôt elles continuent depuis que la *Bohème* est évacuée & délivrée des troupes ennemies qui en ont occupé une partie. Les habitans qui y respirent de nouveau, se voyent hors de crainte de leur payer de nouvelles contributions. On fait monter à plus de quatre-vingts mille florins d'Empire celles que le Cercle de *Königin-Gratz* a dû leur payer.

Mais le Roi de Prusse prend à présent toutes les mesures possibles contre les incursions des troupes légères de l'Armée Impériale. Il a déjà distribué le cantonnement des siennes de manière qu'elles forment comme une chaîne qui prend depuis la frontière de *Saxe*, en s'étendant des deux côtés de l'*Elbe*, d'où le cantonnement est poussé à gauche à travers la *Lusace* jusques vers l'*der*, & continué à la droite, par le Marquisat de *Misnie*, jusqu'à l'*Elster*; tellement que la *Saxe* & le *Brandebourg* sont mis comme à couvert d'incursions. Outre ces mesures, Sa Majesté Prussienne a fait marquer un Camp près de *Kesselsdorff*, afin d'y assembler promptement un Corps d'Armée, dans le cas où les mouvemens du Maréchal de Broune paroîtroient indiquer le dessein de former quelque expédition d'hiver. Elle a de plus fait établir de distance en distance, des signaux sur la frontière, à la vûe des

quels les détachemens qui sont en quartiers de cantonnement ont ordre de se porter en toute diligence vers les lieux où leur assistance sera requise. Tout indique d'ailleurs du côté des Prussiens, qu'ils mettront, pendant l'hiver, de grosses garnisons dans les Villes de la *Saxe* & des Provinces qui en dépendent. *Dresde* seule aura, dit-on, jusqu'à douze mille hommes. On prétend aussi que le Roi de Prusse y établira son Quartier dans la Ville-Neuve. C'est ce que l'on saura mieux pour un autre mois; & c'étoit là ce qui étoit à marquer ce mois-ci des cinq Corps d'Armée qui ont fini la campagne, y compris celui des infortunés Saxons. Ceux des Soldats de ces derniers qui n'avoient pas d'abord prêté serment au Roi de Prusse, ont dû le faire au retour de ce Prince à *Gross-Zedlitz*: & Sa Maj. Prussienne a fait conduire à *Custrin*, comme prisonniers de guerre, ceux qui ont refusé de le prêter. Le Corps d'artillerie Saxonne a hésité pendant quelques jours; à la fin il a aussi pris le parti de se soumettre, comme le seul auquel il lui paroïssoit convenable de se déterminer dans des circonstances aussi forcées. Passons présentement à quelques Cours & Etats d'*Allemagne*.

V I E N N E.

LA retraite de la double Armée Prussienne de la *Bohème* a causé d'autant plus de satisfaction à Leurs Majestés Impériales, que ce Royaume étant délivré par là de l'incommodité du séjour d'une Armée ennemie, le Comte de Broune se voit en état de couvrir les frontières pendant l'hiver, d'inquiéter les Prussiens dans leurs quartiers, & de faire ses dispositions pour ouvrir de bonne heure la campagne l'an-

née prochaine, avec des forces supérieures. Peu de jours après que l'Impératrice a eu la nouvelle de la Bataille de *Lowositz* avec la liste des Officiers tués & blessés, elle a envoyé un Courier à ce Général, pour l'informer des récompenses qu'elle accorderoit aux Officiers & aux Soldats de son Armée, en considération des marques de bravoure qu'ils ont donnée, dans cette Bataille. Elle a créé, en même-tems, Lieutenant-Général le Comte O-Donel, & Généraux-Majors, le Comte de Lacy, qui y a été blessé, le Baron de Materni, le Comte de Macguire, le Baron de Buttler, le Comte de Wurben, le Baron d'Unruhe, qui étoient Colonels; & à la place de ces Colonels, le Lieutenant-Colonel Parcella dans le Régiment d'Andlau, le Comte de Königsgg dans Königseg, le Comte Joseph de Broune dans Broune, & le Prince auguste de Lobkowitz dans Colloredo, sont Colonels effectifs. Le Régiment de Cuirassiers vacant par la mort du Comte de Radicati, tué à la même Bataille, a été donné au Comte de Löwenstein, Général-Major. Et pour rendre aux Morts de son Armée les devoirs que dictent le Christianisme & l'humanité, S. M. Imp. a fait faire des services solennelles & dire des Messes pour le repos de leurs âmes pendant neuf jours consécutifs. Elle y assisté avec l'Empereur & toute son auguste Famille. Quant aux blessés & aux malades, elle s'est fait aussi un devoir de donner les ordres les plus précis pour qu'il fût pourvû à tout ce qui peut les soulager & les rétablir. Elle a confié la surintendance des Hôpitaux de l'Armée au célèbre Baron van Swieten. Des Médecins habiles & des Chirurgiens expérimentés ont pris, sous ses auspices, le

plus grand soin des malades & des blessés, & les meilleurs remèdes leur sont fournis en abondance. Cette auguste Princesse elle-même, les Sérénissimes Archiduchesses, & à leur exemple les Dames de la Cour, & la plûpart de celles de *Vienne* ont fait de la charpie, des bandes &c. qui ont été envoyées à l'Armée : Sentimens de charité qui honorent infiniment la tendresse si profondément gravée dans le cœur maternel de l'auguste Impératrice des Romains.

Le 6. Novembre arriva à *Vienne* le Comte de Luchesi, Général en Chef de la Cavalerie, avec des dépêches de la dernière importance. Le 7. on y eut l'avis que le Roi de Prusse avoit fait entrer la plus grande partie de ses troupes dans les quartiers d'hiver; d'où il n'y a nul doute que le Maréchal de Broune n'aura aussi fait entrer à présent son Armée en des cantonnemens. L'Empereur & l'Impératrice pour donner à ce grand Général une preuve de la satisfaction que leur cause sa belle & sage conduite, lui ont envoyé leurs portraits enrichis de magnifiques brillans. Il paroît comme certain que l'Empereur l'aura créé Chevalier de la Toison d'or le jour de la St. André.

Une nouvelle Convention fut arrêtée sur la fin d'Octobre entre cette Cour & celle de France, dont on a lieu de se promettre les meilleurs effets. C'est tout ce qu'on peut en dire pour le présent. Du reste, l'Impératrice est extrêmement satisfaite des nouvelles qu'elle reçoit de *France*, & qui annoncent de la part du Roi Très-Christien la plus parfaite disposition à seconder les mesures que Sa Maj. Imp. prend pour sa défense. Le changement arrivé par la retraite des Armées Prussiennes de la *Bohème*,
mettant

cette Souveraine en état de pouvoir à la défense de ses Pays héréditaires pendant l'hiver, peut-être que la marche des troupes Françoises pourroit bien en être contremandée ou du moins retardée, & que l'on se contentera de faire avancer les troupes qui sortent des *Pays-Bas*, jusqu'aux endroits où l'on jugera convenable de leur donner les ordres, qui, jusqu'à présent font un secret réservé au Cabinet.

Dans ces circonstances on reçoit de *Constantinople* les nouvelles les plus favorables, par les témoignages d'amitié que le Grand-Seigneur donne à l'Impératrice, qui se voit en facilité de retirer de *Hongrie* autant de troupes dont elle auroit besoin pour renforcer son Armée dans la *Bohème*. Car on a appris que le Sultan a fait une déclaration proportionnée à ses sentimens pacifiques, après avoir eu un rapport fidèle de l'entreprise du Roi de Prusse, par le Grand-Vizir, auquel le Baron de Schwachenheim, Ministre de Leurs Maj. Imp. à la Porte-Ottomane l'avoit communiquée, & après lui le Chevalier de Vergennes, Ambassadeur de France à la même Porte: Il a déclaré: « Que si l'Im-
» pératrice-Reine étoit attaquée, il souhai-
» toit qu'elle triomphât de ses ennemis: Que
» la paix qu'il entretenoit avec elle étant fin-
» cère, il continueroit d'observer inviolable-
» ment les Traités sur lesquels le bon voisinage
» subsistoit entre les deux Etats; & que si S. M.
» Imp. avoit besoin pour soutenir la guerre,
» de retirer de *Hongrie* les forces qu'elle y
» avoit, elle pouvoit, avec une entière con-
» fiance, les employer toutes, & compter sur
» la sûreté de sa parole, comme sur celle d'un
» bon Voisin & Ami. » Sa Hauteſſe donne

d'ailleurs des marques de ce qu'elle déclare. Elle vient de permettre qu'on achette dans ses Etats quatre mille chevaux destinés pour un nouveau Corps de Hussars, qui joindra en son tems les Armées de l'Impératrice-Reine.

Divers Corps d'Infanterie, de Cavalerie, & de troupes légères continuent à défilér par *Vienne*, à parader devant L. M. Imp. & à se rendre ensuite à leur destination, soit en *Bohème*, soit en *Moravie*, où le Général Baron de Marshall, arrivé de *Luxembourg* à *Vienne*, est actuellement rendu, & commande dans *Olmütz*.

Le Comte de Migazzi, présentement Evêque de *Weitzen*, & ci-devant Envoyé Extraordinaire de Leurs Majestés Impériales à la Cour d'Espagne, vient de revenir à *Vienne*. Le Comte d'Etrées, nouvel Ambassadeur Extraordinaire de France, y est aussi arrivé pour régler avec les Ministres de la Cour les opérations auxquelles les troupes Impériales & Françaises seront employées de concert, & pour l'exécution desquelles la Cour de France fournira un train de grosse artillerie.

RATISBONNE. Il continuë de paroître, presque chaque ordinaire en cette Ville de nouveaux Actes, Decrets & Mandemens émanés de l'Empereur & du Conseil Aulique de l'Empire, tant contre le Roi de Prusse, que pour satisfaire à ce que prescrivent les Loix de l'Empire, dans les cas où le Chef paroît autorisé à mettre en usage la voye d'exécution &c. Sa Maj. Imp. avoit déferé cette commission au Duc de Saxe-Gotha, comme Prince Condirectorial du Cercle de la *Basse-Saxe*, à la place du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, que les circonstances dans lesquelles il se trouve ont empêché d'agir.

Mais

Mais le Duc de Saxe-Gotha s'est excusé d'accepter une pareille commission, contre un Prince puissant comme le Roi de Prusse, & qui lui-même alléguoit des raisons dont il sembloit que le Corps de l'Empire étoit en droit d'examiner le fondement, avant que l'on ne procédât aux voyes extrêmes qu'admettent les Constitutions du Corps Germanique. L'Empereur n'ayant point trouvé que le Duc de Saxe-Gotha dût être dispensé de la commission qui lui avoit été déléguée, Sa Maj. Imp. lui a adressé de nouvelles monitions sur ce sujet. Le Duc, en témoignant tout le respect & la déférence possibles envers le Chef de l'Empire, persiste néanmoins jusqu'à présent à alléguer les raisons qu'il croit légitimes pour lui servir d'excuse.

Nous avons dit le mois passé que le Comte de Pergen, Ministre Plénipotentiaire de Leurs Maj. Imp. auprès des Cerces antérieurs de l'Empire, étoit allé faire un tour à *Wirtzbourg*: Il en a fait également un à *Darmstadt*, où il a proposé un engagement à ces deux Cours pour fournir quelques troupes à l'Impératrice-Reine. Mais ces deux Cours se sont excusées d'y entrer, sur la situation critique où l'Allemagne se trouvoit. Le Comte de Pergen est allé ensuite à *Francfort*, & s'y est acquitté auprès du Magistrat d'une commission qui a eu quatre objets; le premier, de faire marcher une partie de la garnison de cette Ville, avec 24 pièces de canon, pour le service de Sa Maj. Impériale: le second, d'y interdire les enrôlemens pour les Prussiens, ainsi que dans l'étendue du District de la Jurisdiction: le troisième, de faire des dispositions pour le prochain passage du Corps de troupes Françaises destiné à aller au secours de
l'Impé:

l'Impératrice-Reine; & la quatrième, de réprimer la licence d'un particulier établi à Francfort, & distribuant des nouvelles à la main, dans lesquelles il étoit parlé avec très-peu de retenue de l'état des affaires de Religion dans l'Empire. Le Magistrat a répondu sur ces différens points dans des termes pleins de respect & de dévouement pour Leurs Maj. Imp., en témoignant au reste ne pouvoir se décider sur les principaux de ces objets, qu'en conformité de l'exemple que lui en donneroient les autres Villes Impériales, qui avoient chacune des droits à maintenir, dont la conservation leur tenoit à cœur; & que quant à l'article concernant les nouvelles à la main qui se débitoient dans Francfort, l'on apporteroit la plus grande attention à prévenir qu'aucun des habitans ne s'abandonnât, soit en paroles, soit en Ecrits de nouvelles, à aucune sorte de licence contraire au bon ordre si nécessaire à observer dans une Ville Impériale où l'exercice public étoit admis des différentes Religions qui se professent dans l'Empire.

Les réquisitions de Leurs Maj. Imp. sur les circonstances présentes ont été faites également aux autres Membres & Villes de l'Empire. On n'y a pas oublié de la part de l'Impératrice-Reine, l'Angleterre & la République des Provinces-Unies quant au secours que ces deux Puissances doivent lui fournir en vertu de leurs Traités, dans un cas d'attaque imprévû tel qu'est celui dans lequel l'a mise le Roi de Prusse. On doit en voir pareillement les réponses. En attendant, il vient d'en paroître une de ce Prince, tendant à refuter celle que la Cour Impériale de Vienne a faite à l'*Exposé des motifs qui l'ont obligé*

obligé de prévenir les desseins de cette Cour. Réponse donnée dans des termes semblables à ceux qui se voyent dans tous les autres Ecrits, pour ne pas dire dans des termes remplis de fiel. Les Pièces Justificatives de sa conduite y sont ce à quoi il appelle le plus. Nous avons indiqué ces Pièces. Et celles-ci étant exposées aux yeux du public dans le volume imprimé sous le titre de Mémoire raisonné, &c. dont on a dit quelque chose dans l'article précédent: C'est à présent, dit Sa Maj. Prussienne, que le public équitable & impartial est en état de juger si des desseins aussi dangereux que ceux que l'on a si heureusement découverts il y a long-tems, ne sont pas une véritable conspiration qui tendoit à opprimer & même à écraser entièrement le Roi, & si les droits tant divins que naturels communs à tous les peuples, si la conservation de soi-même en un mot, n'autorisent pas à détourner à tems & de toutes les manières, un danger aussi éminent, & à détourner des projets aussi pernicieux avant leur exécution, & s'ils ne justifient pas enfin entièrement les mesures qu'on a, pour ainsi dire, arrachées au Roi, dans les conjonctures présentes &c.

Conséquemment à cette Pièce, ou plutôt par inclination, des Cours Protestantes alliées ou apparentées à la Maison de Brandebourg, prennent des moyens pour concourir au soutien des mesures sur lesquelles le Roi de Prusse a dirigé le plan de ses opérations, & les fait servir à seconder en même-tems les intérêts de la Cause Protestante. D'un autre côté, la Cour de Bavière & plusieurs autres Cours de l'Empire viennent de prendre à l'occasion de la situation où les affaires se trouvent actuellement, des mesures très-vigoureuses pour le soutien des intérêts

de l'Impératrice-Reine, & des droits du Roi de Pologne, en sa qualité d'Electeur.

Quant à celle de *BERLIN*, qui voit ses affaires tourner sur un autre pied qu'elle ne se l'étoit figuré, outre les mesures de défense prises pour ses Armées présentement en quartiers d'hiver en *Saxe* & dans le Comté de *Glatz*, elle en prend aussi dans la Prusse. *Memel*, première Place frontiere du côté de la *Courlande*, est pourvûe d'une bonne garnison, d'artillerie, de munitions, & les fortifications en sont réparées. Les bruits de l'approche d'une Armée de 80 mille hommes de troupes Russiennes y ont causé ainsi qu'à *Königsberg* & dans toute la *Prusse Ducale*, assez de terreur parmi les habitans des différens Cantons de cette Province. Une partie d'entre eux se dispoisoit même à abandonner leurs demeures; mais les craintes diminuent à la vûe des précautions qui se prennent pour la sûreté du Pays, & par la formation méritée d'un Corps d'Armée d'environ vingt mille hommes qu'on pourroit assembler en moins de trois semaines, & qui seroit suffisant, comme on le pense, par la situation du Pays, pour le mettre à couvert des premières tentatives d'un ennemi. Mais une chose qui donne un coup sensible à cette Cour de *Berlin*, c'est que le Marquis de Valori, Envoyé Extraordinaire du Roi de France, ayant reçu des ordres de Sa Maj. Très-Chrétienne, par lesquels il lui étoit enjoint de s'en retirer, sans demander d'audience de congé, ce Ministre partit le 3. Novembre pour retourner à *Paris*. Le Baron de Kniphausen, revêtu du même caractère auprès de la Cour de France, ne tardera pas ainsi d'en faire autant. On ne lui avoit envoyé jusqu'ici

aucun

aucun ordre à cet égard, malgré l'insinuation qui lui avoit été faite d'éviter de paroître à la Cour: Mais la retraite du Marquis de Valori mettant fin à la correspondance qui, depuis l'avènement du Roi de Prusse au Trône, avoit subsisté sans interruption entre les deux Cours, les ordres furent expédiés pareillement le 6. du même mois de Novembre au Baron de Kniphausen, de se retirer de celle de France, sans prendre d'audience de congé. En même-tems que les passeports ont été expédiés de la Chancellerie au Marquis de Valori, il a été enjoint de lui fournir les chevaux & tout ce qui seroit nécessaire pour la commodité de sa route depuis *Berlin* jusqu'à *Leipsig*, où il a jugé à propos de passer.

Le Colonel Lentulus, Aide de-Camp du Roi de Prusse, qui avoit été dépêché par ce Prince à *Londres* pour y aller annoncer, avec plusieurs postillons, la Bataille de *Lowositz*, & pour autres affaires relatives au concert de mesures prises entre les deux Cours contre celles de *Vienne* & de *Dresde*, en revint le 7. Novembre à *Berlin*. Après y avoir salué les deux Reines, il est allé trouver le Roi à son Quartier-Général en *Saxe*, & lui faire rapport de la commission qu'il a exécutée à la Cour Britannique.

N O R D.

RUSSIE. La fâcheuse situation où le Roi de Pologne & son Electorat se trouvent réduits, ont fait la plus sensible impression sur le cœur de l'Impératrice. La démarche ultérieure qu'a faite le Roi de Prusse en *Bohème* ne la touche pas moins; aussi l'événement ne tardera pas de faire connoître combien elle s'intéresse

réfesse vivement aux objets qui captivent la plus grande attention dans le tems présent. Ses troupes sont en mouvement; une Armée formidable en sera composée, & marchera incessamment vers l'Allemagne pour faire la plus puissante diversion au Roi de Prusse, secourir le Roi de Pologne Electeur de Saxe, & soutenir la Cause de son auguste Alliée l'Impératrice des Romains. Tous les Généraux pour servir dans cette Armée, sont déjà arrivés à *Riga*, de même que le Comte d'Apraxin, Felt-Maréchal, qui commandera cette Armée en chef. Cependant il n'y avoit encore dans les trois premiers jours de Novembre d'autres troupes Russiennes dans la *Courlande* où elles doivent se rendre, que celles qui y ont leurs quartiers ordinaires, & qui depuis deux mois y avoient été jointes par différens renforts. La grande Armée continuoit d'être distribuée dans ses quartiers de cantonnement depuis *Creutzbourg* jusqu'à *Kirchholm*, & de-là en tirant vers *Wolmer*.

Les routes publiques de la *Courlande* ayant été fort négligées depuis un tems considérable, il en auroit coûté beaucoup de travail & de dépenses pour les réparer & pour établir des ponts sur les rivières dont le pays est entrecoupé. Ainsi, il a paru convenable d'attendre le tems de la gelée, qui donne aux troupes beaucoup plus de facilité pour passer les rivières & pour franchir les marais de la *Samogitie*, lesquels s'étendent jusqu'à la *Niemen* & aux confins de la *Prusse-Ducale*. Il y a sur la même route des Bois, par lesquels une Colonne de troupes ne sauroit défilier, qu'en y ouvrant & applanissant de nouveaux chemins. Cette opération, à laquelle on a travaillé avec toute la diligence possible,

able, est achevée; tellement que la marche ne souffrira aucun retardement par cette cause. Un gros train d'artillerie marchera avec ces troupes.

Dans ce tems où les engagemens de l'Impératrice exigeoient qu'elle fit marcher ses troupes, il paroissoit nécessaire de procéder à une promotion militaire. En conséquence, elle a nommé Felt-Maréchaux de ses Armées le Comte Alexis Rasoumofski, le Knees Nikati Trubetzkoi, le Sénateur Alexandre Buturlin, & le Général Etienne Apraxin. Le Knees Michel Galitzin a été fait Amiral Général. Les Lieutenans-Généraux Wasilas Lapuchin & Broune ont été déclarés Généraux en chef. Les nouveaux Felt-Maréchaux Buturlin & Apraxin seront employés dans l'Armée, qui a ordre de marcher.

SUEDE. Enfin la Diète Générale de ce Royaume, qui a montré des événemens très-remarquables, & qui ont quelque chose de singulier pour l'Histoire, s'est séparée après une année entière de séance. Le 20. Octobre un Herault d'Armes, revêtu de sa cotte, & précédé de douze Trompettes, annonça cette clôture. Le 21. les quatre Ordres du Royaume se rassemblerent dans la grande Eglise. Peu après le Roi, ayant la Couronne sur la tête, le Sceptre dans la main, & revêtu du Manteau Royal, s'y rendit, accompagné de tous les Sénateurs & entouré de la Garde des Trabans. Sa Maj. s'étant placée sur son Trône, l'Evêque de *Wexiø* prononça un discours éloquent. Le Roi retourna ensuite au Château, où il dina en public. Le Maréchal & les Orateurs des Etats dînèrent ce jour-là à la Cour. Le dernier acte de l'assemblée fut de créer Sénateurs Mr. Gustave de Ruth,

Ruth, le Baron Charles-Otton de Hamilton, Mr. Charles de Lagerberg, le Baron Otton de Fleming, & le Comte Adolphe de Gyllenbourg. Dans le nombre des affaires œconomiques qui ont été réglées dans cette longue Diette, on a augmenté à deux mille ducats les appointemens annuels des Sénateurs, qui n'étoient fixés qu'à mille.

Tout est dans la plus parfaite tranquillité depuis les actes tragiques qui ont eu lieu pendant la durée de cette Diette. D'où l'on s'attend de voir les Loix re fleurir dans leur vigueur, & tout ce qui est dû à la Majesté Royale doit lui être rendu exactement.

DANNEMARC. Le Roi prenant toutes les mesures qui peuvent tendre à l'avantage du Commerce de ses Sujets, Sa Maj. vient de conclure dans cette vûë un Traité de Navigation & de Commerce avec la République de *Genes*.

Les trois jeunes Princes de Hesse-Cassel, petits-fils du Landgrave & neveux du Roi, viennent de se rendre de *Göttingen* à *Copenhague*, à la demande de Sa Maj., qui avoit témoigné qu'elle seroit charmée de les avoir auprès d'elle pendant quelque-tems.

POLOGNE. Le premier d'Octobre, jour fixé ordinairement pour la tenuë de la Diette générale des Etats du Royaume, les principaux Membres qui s'étoient rendus à *Varsovie* pour y assister, s'étant assemblés chez le Cardinal Primat, ce Prélat leur fit part des circonstances où le Roi se trouvoit, & qui l'avoient empêché de s'y rendre pour l'ouverture de la Diette. Après-quoi il congédia l'assemblée. Les Nonces qui étoient arrivés, sont partis immédiatement après pour retourner dans leurs Palatinats; ce qui re-
vient

vient à peu près aux assemblées précédentes, puisqu'elles n'ont constamment montré qu'une séparation infructueuse, après bien des disputes.

Le 27. le Roi arriva à *Varsovie*, ayant avec lui le Comte de Bruhl, premier Ministre, les Comtes de Schönberg & de Mniszeck, dont le dernier est Maréchal de la Cour de Sa Maj. en Pologne, & l'autre Grand-Maitre des Cuisines, outre quelques Gentilshommes & Officiers de la Chambre. L'arrivée de Sa Maj. a été annoncée au public par une décharge de cent pièces de canon. Elle a trouvé sur son passage les habitans rassemblés en foule, qui par leurs démonstrations, ont fait connoître combien ils étoient touchés des fâcheuses circonstances à l'occasion desquelles le Roi se trouvoit dans la nécessité de quitter son Electorat. Les Grands du Royaume, présens dans cette Capitale, sont allé sur le champ complimenter Sa Maj. qui leur a dit: *Mes fatalités vous sont connues, Messieurs, mais j'ai la consolation pardevers moi de ne me les être point attirées, & ce m'est une véritable satisfaction de me retrouver parmi mes chers Polonois.* Elle a reçu le lendemain & les jours suivans tous les témoignages possibles du zèle & de la fidélité des Polonois, qui sont déterminés à lui en donner des preuves les plus convaincantes, en évitant toutefois ce qui pourroit les engager dans les démêlés avec le Roi de Prusse, dont ils ont reçu des assurances réitérées touchant le maintien du bon voisinage entre les deux Etats. Ainsi, nulles Confédérations, nuls mouvemens dans le Royaume, dont on puisse craindre que la tranquillité dont on y jouit vienne à y être troublée.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & dans les PAYS-BAS depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. I. On peut annoncer à présent avec vérité, que les troupes Hano-vriennes & Hessoises, que le Roi a fait venir d'Allemagne, y seront renvoyées incessamment. Les ordres sont donnés de préparer les Bâtimens de transport nécessaires pour leur retour. L'Acte du Parlement, en vertu duquel elles sont venues en Angleterre, n'ayant rien stipulé par rapport à leurs quartiers d'hiver, les habitans des lieux où l'on vouloit les réparer, ont refusé par cette raison de leur donner des logemens. Le Parlement ayant seul le pouvoir de prescrire & de statuer sur ce sujet, il auroit donc été nécessaire d'attendre qu'il fût assemblé pour regler la chose : mais du 18. Novembre jour auquel il avoit été ajourné, il a de nouveau été prorogé au 2. du présent mois de Décembre. Il en est ainsi, qu'on va incessamment voir repasser la mer aux Hano-vriens & aux Hessois, dont l'arrivée & le séjour dans le Royaume ont excité tant de divisions dans le Parlement même, & tant de clameurs parmi le peuple. Ce sont au reste deux raisons principales qui déterminent le Roi à leur renvoi : l'une, que ces troupes n'étant venues que pour défendre l'Angleterre contre le danger d'une invasion, dont la crainte paroît être dissipée, leur présence n'y est plus jugée nécessaire.

nécessaire: l'autre, qu'elles feront d'une plus grande utilité dans l'Empire, pour renforcer un Corps d'observation dont le rassemblement a été projeté il y a quatre mois, & sur la nécessité duquel le Roi de Prusse a insisté. Ce point est entré dans la Commission que le Colonel Lentulus, Prussien, est venu exécuter à *Londres*, en venant annoncer l'événement du combat de *Lowositz* au Roi. La négociation d'un Traité de subsidie y est aussi entrée. Si l'on dit juste à ce sujet, ce seroient vingt mille livres sterlings que la Couronne accorderoit par ce Traité à son Allié le Roi de Prusse. Le Colonel Lentulus en partant de *Londres* pour retourner auprès du Roi son Maître a reçu en présent du Roi une Boëte d'or ciselée, qui contenoit un Billet de Banque de cinq cens livres sterlings

II. La prise d'*Oswego* par les François en *Amérique* cause autant de déplaisir au public, ou pour mieux dire autant d'animosité contre le système présent, que lui en a causé la perte de l'Isle de *Minorque*. Les Imprimés de semaine la déplorent en termes aussi expressifs qu'ils l'ont fait de celle-ci. Ce qu'il y a de certain, c'est que les François, par cette conquête, sont entièrement les maîtres du Lac *Ontario*, & que rien ne les empêche de pénétrer dans les Provinces de la *Nouvelle-Yorck*, de *Pensilvanie* & de la *Virginie*: ce qui pourra bien engager le Gouvernement à faire passer de nouveau quelques Régimens dans l'Amérique-Septentrionale. Nous donnerons dans l'article de France la relation de la prise d'*Oswego*. Disons en attendant que chaque ordinaire rend publiques dans les papiers de nouvelles, les instructions des différentes Communautés & Corporations d'Angle-

terre aux Représentns de leur part à la prochaine assemblée du Parlement. On ne peut rien de plus fort que ces instructions, par lesquelles il leur est ordonné » d'insister sur » la recherche des négociations étrangères & » sur les causes de la situation défavorable où se trouve la Nation; du peu de fruit que l'on a retiré des grands armemens qui ont été faits depuis trois ans, ainsi que de la décadence dans laquelle est tombée cette Marine florissante si supérieure à celle des autres Nations; d'appuyer singulièrement sur le mauvais succès des mesures auxquelles on doit attribuer la perte de *Minorque* en Europe & celle d'*Oswego* en Amérique, & les fatalités qui ont accompagné les opérations des troupes Angloises dans cette partie de l'Univers; de ne pas négliger, surtout de s'élever contre le fardeau dont la Nation se trouve chargée par l'entretien des troupes étrangères qu'elle a été obligée de recevoir dans son sein, & dont la plus grande utilité revient à ceux qui les fournissent &c. » Il leur est ordonné en outre « de faire sentir avec toute l'énergie que fournit l'image de la situation présente de l'Angleterre, combien il est affligeant pour une Nation accoutumée à régner avec gloire entre les autres, de se voir réduite à l'aveu humiliant, que son lustre a été terni dans ces derniers tems, sa réputation flétrie, ses revenus épuisés, & son commerce tombé dans un déclin qui en fait craindre la ruine totale, si des mesures sages, employées à détourner la cause du mal, n'en tarissent promptement la source &c. »

Ces objets & la nouvelle que l'Amiral Hawke

à quitté avec son Escadre les environs de *Minorque*, vû la difficulté de la faire hiverner dans les Ports d'*Italie*, qu'il l'a ramenée à *Gibraltar*, qu'il revient lui-même en *Angleterre* avec cinq de ses plus gros Vaisseaux; qu'il a nombre de malades sur sa Flotte, & que l'entretien d'une Flotte également nombreuse dans l'*Océan* a dû s'y borner à l'inaction, & seulement à tenir celle de France renfermée dans *Brest*; tout cela rallentir beaucoup l'animosité du peuple contre l'Amiral Byng. Ce peuple, en jugeant à présent par comparaison, revient de ses préventions: il commence à croire que d'habiles Amiraux, avec la meilleure volonté & les intentions les plus loüables, peuvent se trouver dans des circonstances qui leur dérobent toutes les occasions de réussir. Par un effet de ce sentiment, les brulemens de la figure de Mr. Byng ont fait place aux réflexions, & l'on souffre déjà qu'il soit mis en question si cet Amiral ne trouvera pas le moyen de se justifier.

Mais on veut compenser le revers dans la *Méditerranée*, celui dans l'*Océan* & en *Amérique*, par les succès prétendus du Roi de Prusse. Les Imprimés, en même tems qu'ils donnent la triste image des desavantages de la Nation, font réentir dans le public l'admiration que l'on devoit avoir pour ce Prince, en le comparant aux plus grands Héros dont l'Histoire ait perpétué le nom. C'est donc par les faits du nouvel Allié de la Grande-Bretagne, que la Nation Angloise veut compenser les coups cuisans qui la frappent? Apparemment; Car ce n'est plus par les prises qu'elle fait sur les François. Ceux-ci & sur tout leurs Armateurs en font présentement, dans les diverses Mers,

beaucoup plus qu'on n'en fait sur eux. On en voit avec dépit la fâcheuse liste presque toutes les semaines.

Ces changemens peuvent en avoir occasionné dans le Ministère. Quoiqu'il en soit, il y en aura un bien notable à annoncer bientôt par la démission demandée par le Duc de Newcastle & Mr. Fox de tous leurs Emplois, qui leur a été accordée. Le premier étoit premier Commissaire de l'Amirauté & avoit été 34 ans dans les affaires; & le second étoit Secrétaire d'Etat au Département du *Sud*. Tout est à ce sujet en mouvement à la Cour & à la Ville. Le Roi ne s'étoit pas encore expliqué sur les sujets qui les remplaceront, lorsque nous eûmes nos dernières nouvelles de *Londres*, qui portent que l'Impératrice-Reine ayant fait requérir cette Cour, ainsi que d'autres Puissances engagées avec Elle par des Traités, de lui fournir les secours que ces Traités stipulent dans le cas d'une attaque, le Comte de Colloredo, Ministre de la Cour de *Vienne*, a eu une conférence très-sérieuse sur ce sujet avec le Ministère, attendu que le cas d'une attaque existe par l'invasion des troupes Prussiennes dans les Etats Héréditaires de Sa Majesté Impériale.

HOLLANDE.

LE cas d'existence de l'attaque des Prussiens remontré par le Baron de Reischach aux aux Etats Généraux, ce Ministre de Leurs Majestés Impériales, a réclamé, comme on l'a fait à *Londres*, au nom de l'Impératrice-Reine, les secours que l'Etat est obligé de donner à Sa M. Imp. en vertu du Traité de *Varsovie* & de celui d'*Aix-la-Chapelle*. On a délibéré sur cette demande, & rien n'en a paru depuis. Leurs
Hautes

Hautes Puissances écoutent, dans ces tems critiques, les insinuations des Ministres des Cours qui sont en guerre, mais ils le font avec flegme, avec impartialité, & sans épouser le moindre parti. Leur système est de n'entrer dans aucune des mesures qui les engageroient à prendre part aux troubles présens. Elles n'oublient rien, en même-tems auprès des autres Cours pour empêcher que le feu de la guerre ne gagne le voisinage de leur République: Et en vûe de prévenir toutes plaintes de la part de quelques Etats voisins, elles ont rendu le 3. Novembre une Ordonnance par laquelle elles prescrivent des regles au sujet de la conduite que devront observer les Armateurs étrangers, ou les Vaisseaux des Puissances engagées dans la présente guerre, qui ameneront des prises dans quelqu'un des Ports de la République, afin de prévenir les inconveniens qui peuvent résulter de la vente des effets ou des marchandises dont ces Vaisseaux se trouveroient chargés. A l'effet de quoi, il est défendu d'en faire la décharge dans les endroits où ces Vaisseaux relâcheront, & aux sujets du Pays, d'acheter de tels effets & marchandises, à peine de mille florins d'amende.

Comme le Roi de Prusse a fait adresser à tous ses Ministres chez les Puissances étrangères son *Mémoire raisonné avec les Pièces* qu'il y donne pour *Justificatives*; ensuite la *Réfutation de la Réponse que la Cour de Vienne a faite à l'Exposé des Motifs de ce Prince*, Mr. Hellen, son Ministre auprès des Etats-Généraux, leur a communiqué ces Pièces. Mais on les regarde en *Hollande* comme on les regarde ailleurs, pour ce qu'elles méritent.

Mr. de Andrade, est arrivé à *La Haye* le 23.

Octobre, en qualité de nouvel Envoyé Extraordinaire du Roi de Portugal auprès de cet Etat. Ce Seigneur est Membre du Haut-Conseil de Sa Maj. Portugaise & Commandeur de l'Ordre de Christ.

Les Etats Généraux ont créé le Prince de Nassau-Weilbourg, Général-Major d'Infanterie; & la Princesse Gouvernante a créé Lieutenant-Amiral du Département de la *Meuse*, Mr. Théodore Roos, auquel Mr. Henri de Lynslager succède en qualité de Vice-Amiral du même Département.

PAYS-BAS.

ENsuite de l'ordre donné aux troupes de l'Impératrice-Reine dans ces Pays, elles se sont mises en marche de leurs diverses garnisons, ont traversé le Pays de *Liège*, & se trouvent actuellement toutes rendues dans la Province de *Luxembourg*, où on les a réparties en des quartiers de cantonnemens le plus près qu'il a été possible de la Capitale, pour y attendre l'ordre pour leur marche ultérieure. Leur juste destination ne sera bien déterminée que lorsqu'elles seront arrivées à une certaine hauteur en *Allemagne*. Nous ne hazarderons point ici d'en dire davantage: car ce seroit avancer une chose uniquement fondée sur des conjectures. Du reste, il y a apparence d'un bon arrangement fait à ce sujet avec la France: car l'on peut assurer que les troupes Françaises destinées à passer au secours de l'Impératrice-Reine, sont sorties de leurs différens quartiers: pour se rassembler par Divisions, & diriger leur marche vers les endroits qui leur seront indiqués, avec de la grosse artillerie. Celles de l'Impératrice-Reine sont au nombre de 24 Bataillons, 3 du Régiment de Charles Lorraine, 3 de Platz, 3

des Princes &c. Décemb. 1756. 447

de Wied, 3 de Jeune Collorado, 3 de Salm, 3 de Bareith, 2 de Los-Rios, 1 de Ligne, 2 d'Arberg, & 1 de Saxe-Gotha; outre 20 Compagnies de Grenadiers, le Régiment d'Anhalt-Zerbst, Cuirassiers, le Régiment de Ligne, Dragons, les Ingénieurs & le Corps d'Artillerie qui a amené avec lui 74 canons de campagne, les pontons & toutes les munitions propres pour servir à cette Artillerie. Ces troupes formant un Corps également beau & nombreux, ont les Généraux Comte d'Arberg, le Prince de Stolberg Mr. d'Anger & le Duc d'Urfel, arrivés avec elles, pour les commander, outre Mr. de Greemlich Quartier-Maître Général. Il reste ainsi peu de troupes réparties dans les Provinces de ces Pays de la Domination Autrichienne, par le concert des mesures prises avec la Cour de France. *Luxembourg* & *Ostende* sont presque les seules Places où l'on ait jugé à propos de laisser encore divers Bataillons. Il y en a cinq dans cette dernière Place, dont trois du Régiment de Ligne & deux de celui d'Arberg. On y travaille avec assiduité aux Fortifications qui deviennent respectables: Et comme jusqu'à présent, il n'y a point de rupture avec l'Angleterre, les Vaisseaux Marchands Anglois entrent fréquemment dans le Port d'*Ostende*, & de tems en tems des Armateurs de cette Nation, qui viennent s'y approvisionner; mais rarement des Vaisseaux François. Toutes les côtes depuis l'*Ecluse* jusques près de *Dunkerque* vont être garnies avec une partie de ce qui reste de troupes dans les *Pays-Bas*, & avec quelques Compagnies franches. On y a déjà réglé leurs quartiers de cantonnemens.

Le Cardinal d'Alsace Archevêque de *Malines*,

a fait publier un Mandement, par lequel Son Eminence a ordonné des prières publiques pour la prospérité des armes de nôtre auguste Souveraine. Les Evêques d'*Anvers*, de *Tournay*, de *Gand*, d'*Ypres*, de *Brugges*, de *Namur* & de *Ruremonde*, ont rendu de pareils Mandemens, & tous les Diocésains en remplissent la teneur avec affection.

Le Marquis de Bonnac, qui a rempli l'Ambassade de France auprès des Etats-Généaux des Provinces-Unies, en retournant de *La Haye* à *Paris*, s'est arrêté six jours à *Bruxelles*. Il a rendu ses devoirs au Sérénissime Duc Charles de Lorraine, & a eu l'honneur d'être tous ces jours de la Table de Son Altesse Royale, avec qui il a eu divers entretiens sur les affaires de la conjoncture présente.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **T**Out annonce de la part du Roi un concert de mesures avec plusieurs Princes alliés de Sa Majesté, pour secourir puissamment l'Impératrice-Reine, contre l'entreprise du Roi de Prusse, que le Roi, suivant la déclaration qu'il a fait faire à différentes Cours de l'Europe, regarde comme une violation de la paix publique, des Loix & Constitutions de l'Empire dont Sa Majesté est garante, & comme un attentat qui rompt les liens de la Société entre les Souverains & ceux qui unissent le Roi de Prusse au Corps Germanique, & qui oblige toutes les Puissances

AUX.

des Princes &c. Décembre. 1766. 449
auxquelles ces liens sont respectables, d'entrer dans ce concert de mesures, pour agir contre une infraction aussi manifeste, & tirer vengeance de l'usurpation exercée contre l'Electorat de Saxe &c. Le Roi a fait connoître aux mêmes Cours: Que comme il ne pouvoit envisager dans l'attaque des Etats de l'Impératrice Reine, que la suite d'un Projet formé à l'instigation de la Cour Britannique, en haine de l'alliance que cette Princesse a faite avec lui, il n'en seroit que plus déterminé à continuer vigoureusement la guerre dans laquelle il se trouve engagé avec l'Angleterre. Sa Maj. en faisant donner part de ces déclarations au Roi de Pologne, Electeur de Saxe, lui a fait offrir en même-tems, tous les secours qu'il pouvoit attendre de son amitié, de la compassion la plus juste & du ressentiment le plus légitime.

Enfin le concert entre cette Cour, celle de Vienne & le Roi de Pologne Electeur de Saxe est lié si étroitement, que les mesures les plus vigoureuses vont être le fruit de cette union intime. On n'attend que la nouvelle certaine de la marche effective de l'Armée Russe, pour mettre en exécution le plan sur lequel ces mesures seront dirigées. Le Corps de troupes que le Roi destine à aller au secours de l'Impératrice-Reine, est tout prêt, assemblé, reparti à Metz & les environs & en *Alsace*: Il compte marcher en même-tems que le Corps de troupes que S. M. Impériale retire des *Pays-Bas*. Le Comte d'Entrées arrivé à Vienne, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire du Roi, doit y avoir déjà concerté les moyens de conduire les opérations à un heureux succès, & de procurer une diversion dont les suites soient favorables à l'Impératrice-

ratrice-Reine: Car le Roi veut lui donner les marques les plus convaincantes de la fidélité & de l'utilité de son alliance. La nouvelle Convention avec cette auguste Souveraine, que nous avons annoncée, a été signée à *Versailles* entre le Comte de *Stahrenberg*, son Ambassadeur, & les Ministres du Roi. Elle est importante, elle regle l'exécution des arrangemens pris entre les deux Cours.

II. L'Ordre envoyé par le Roi au Marquis de *Valori* de se retirer de la Cour de Prusse sans prendre congé, a eu non-seulement pour cause les circonstances présentes du tems, mais aussi un incident arrivé au Comte de *Broglié*, Ambassadeur de Sa Maj. à la Cour du Roi de *Pologne*, lequel a été empêché d'aller de *Dresde* s'acquitter des ordres dont il étoit chargé, auprès de Sa Maj. Polonoise lorsqu'elle étoit à son Camp de *Pirna*. Cet Ambassadeur étoit: pour lors obligé de passer par un Village appelé *Heydenau* situé au milieu des quartiers de l'Armée Prussienne qui bloquoit le Camp Saxon. Il y a trouvé de l'obstacle pour continuer sa route, sur ce qu'on lui a représenté, qu'il ne pouvoit y passer en Carrosse: à quoi ce Ministre a répondu qu'il acheveroit donc le reste de sa route à pied. Mais son intention à cet égard a encore été traversée par des ordres venus de la part du Margrave *Charles de Brandebourg*, commandant les troupes du Blocus de *Pirna*, & qu'un Lieutenant escorté de huit hommes est venu signifier au Comte de *Broglié* dans le même Village où l'escorte est restée pour sa garde pendant le tems qu'il s'y est arrêté. Sur quoi l'Ambassadeur a protesté contre tout délai ou empêchement apporté à l'exécution des ordres du Roi son Maître &c,

Le Marquis de Valori est déjà de retour de *Berlin* à *Paris*, d'où vient aussi de partir le Baron de Kniphausen, Ministre Prussien, qui depuis plusieurs semaines n'avoit plus eu d'entretien avec aucun Ministre de la Cour.

III. De toutes les circonstances qui ont fait le plus d'impression à la Cour, touchant ce qui s'est passé en *Saxe*, le Roi a paru fort sensible à la conduite par laquelle l'Armée Saxonne, soustraite au serment de fidélité qui la lioit à Sa Maj. Polonoise, a dû être incorporée dans l'Armée Prussienne. Ces fatalités & celles qui les ont précédées, ayant pénétré Madame la Dauphine de la plus vive douleur, elle en a eu une forte indisposition, qui malheureusement a abouti à une fausse couche, mais qui n'a eu aucune mauvaise suite. Cette Princesse étoit grosse d'environ deux mois.

IV. On va faire un grand armement au Port de l'*Orient*. La Flotte qui a été aux ordres du Marquis de la Galissonnière, décédé depuis quelques semaines, n'a pas quitté la grande rade de *Toulon* depuis son retour de l'expédition de *Minorque*. Rien ne devoit la porter à en sortir. L'on sentoit que celle de la Grande-Bretagne, que l'Amiral Byng a commandée dans la *Méditerranée*, & dont le commandement a été donné ensuite à l'Amiral Hawke, n'y feroit pas grand fruit dans les diverses croisières qu'elle y tenoit depuis cette expédition. Excédée par les maladies, par la diminution des équipages, & par le défaut de subsistances, elle a pris le parti de retourner à *Gibraltar*, où, par conjectures, elle aura de la peine à passer l'hiver, à cause du peu de commodité qu'offre ce Port pour y contenir une Escadre dans cette saison.

Cette

Cette retraite a fait prendre la résolution de desarmer la Flotte de *Toulon*, mais de tenir les équipages à portée de retourner sur leurs bords, dès que les circonstances le requèreront.

Pendant vingt jours on a essuyé à *Toulon* un tems affreux. Il y a eu sur-tout un orage terrible pendant quatre jours. Le 23. Octobre à sept heures & demie du soir le tonnerre y tomba en huit endroits différens, & il fut suivi d'une grêle dont les grains étoient d'une grosseur extraordinaire. Cet orage a causé du dommage. Un gros Vaisseau dans le Port qui a été atteint du tonnerre en a tellement souffert qu'il est absolument hors de service. C'est le Vaisseau appelé *l'Océan*.

L'Escadre de *Brest* aux ordres du Marquis de Conflans, n'a fait aussi que fatiguer celle d'Angleterre, commandée par l'Amiral Boscaven, dans sa longue station. En se tenant renfermée dans ce Port, elle a rempli l'objet pour lequel elle avoit été équipée; savoir, d'obliger les Anglois de tenir une grande partie de leurs forces maritimes dans *l'Océan*, & de les empêcher de troubler les opérations de l'Escadre Française dans la *Méditerranée*. La Cour a donc aussi envoyé des ordres à *Brest* comme elle en avoit déjà envoyé à *Toulon*, d'y desarmer la Flotte; ce qui a été exécuté. La plus grande partie des équipages a eu la liberté de se rendre à terre.

Passons à présent en *Amérique*, où les armes Françaises ne montrent pas moins de succès qu'en *Europes*. . Voici les circonstances de la prise d'*Oswego*.

LE succès de cette expédition, une des plus importantes que les François puissent faire dans *l'Amérique*

des Princes &c. Décemb. 1756. 453

L'Amérique-Septentrionale, est dûë à la sagesse & à l'habileté avec lesquelles le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur & Lieutenant Général de la Nouvelle France, en avoit concerté toutes les dispositions, ainsi qu'à l'activité & à l'intelligence avec lesquelles le Marquis de Montcalm, Maréchal de Camp, qui a succédé au Baron de Dieskau, dans le Commandement des troupes, en a conduit l'exécution, & à l'ardeur des différens Corps de troupes & de sauvages qui y ont été employés, & qui, à l'envi les uns des autres, ont donné les plus grandes marques de zèle & de bonne volonté. L'Etablissement des Anglois à Oswego (est-il dit dans la relation dont nous donnons l'extrait) étoit une invasion qu'ils avoient faite en pleine paix, & contre laquelle la France n'avoit cessé de réclamer. Ils n'y avoient construit d'abord qu'une espèce de Magasin fortifié. Dans la vûë de profiter ensuite des avantages de ce poste, situé, pour ainsi dire, au centre des Colonies Françoises, ils y avoient fait de nouveaux ouvrages; de sorte qu'il consistoit en trois Forts, le Fort Ontario, le vieux Fort de Choueguën, & le Fort George. Les troupes que le Marquis de Vaudreuil avoit destinées pour les attaquer, composoient près de trois mille hommes; savoir, trois Bataillons de la Sarre, de Guyenne & de Bearn, faisant environ 1300 hommes, & le reste composé des troupes de la Colonie, de Canadiens & de Sauvages. Comme il étoit important, que les ennemis ne pussent pénétrer son projet, il fit ses dispositions sous le prétexte de pourvoir à la sûreté des Forts de Frontenac & de Niagara. Le Marquis de Montcalm arriva le 29. Juillet à Frontenac, où il trouva tout rassemblé, à l'exception d'un Corps de trou-

pes de la Colonie, de Canadiens & de Sauvages, que le Marquis de Vaudreuil avoit fait passer sur la rivière de Choueguën à la Baye de Niaouré, où il avoit marqué le rendez-vous général. Le Marquis de Montcalm ne perdit point de tems pour se mettre en marche. Après avoir pourvu aux dispositions pour assurer sa retraite au cas que des forces supérieures la rendissent inévitable, il donna ordre à deux Barques armées sur le Lac Ontario, l'une de 12. & l'autre de 16 canons, de se mettre en croisière dans les parages de Choueguën. Il établit une chaîne de Découvreurs Canadiens & Sauvages sur le chemin de cette Place à Albanie, pour intercepter les Couriers, & il s'embarqua lui même le 4. Août, avec sa première Division, composée des Bataillons de la Sarre & de Guyenne, & avec 4 pièces de canon. Le 6. il arriva à la Baye de Niaouré, où se rendit 2 jours après, la seconde Division, composée du Bataillon de Bearn, des Canadiens, & des Batteaux chargés de l'artillerie & des vivres. Le Corps qui l'y avoit précédé sous le Commandement de Mr. Rigaud de Vaudreuil, Gouverneur des Trois-Rivières, étoit destiné à faire l'avant-garde. Le Marquis de Montcalm le fit partir dès le 8., pour s'avancer à 3 lieues de Choueguën, dans une Anse nommée l'Anse des Cabannes. La première Division y étant arrivée le 10. à deux heures du matin, l'avant-garde se porta 4 heures après, par terre & à travers des Bois, à une autre Anse située à une demi lieue de Choueguën, pour y favoriser le débarquement. A minuit, la première Division se rendit dans cette Anse, où l'on établit une Batterie sur le Lac Ontario. La journée du 11. & celle du 12. furent employées à faire

des Princes &c. Décembre. 1756. 455

faire des gabions, saucissons & fascines, & à pratiquer un chemin au travers des Bois, depuis le lieu du débarquement jusqu'à l'endroit où devoit se faire l'ouverture de la tranchée. La seconde Division étoit arrivée le 12. au matin, avec l'artillerie & les vivres, qu'on débarqua sur le champ. Quoique la disposition fut faite pour ouvrir la tranchée dès le soir, on ne put commencer qu'à minuit le travail de cette tranchée, qui étoit plutôt une parallèle d'environ 100 toises de front, ouverte à 90 toises du fossé du Fort Ontario, dans un terrain embarrasé d'abbatis & de troncs d'arbres. Cette parallèle, achevée à 5 heures du matin, fut perfectionnée par les travailleurs commandés pour le jour, qui y firent le chemin de communication, & commencèrent l'établissement des Batteries. Le feu des ennemis, qui, depuis la pointe du jour avoit été très-vif, cessa vers les 6 heures du soir. On s'aperçut, que la garnison avoit évacué le Fort, & passé de l'autre côté de la rivière dans celui de Choueguën. Le Marquis de Montcalm le fit occuper sur le champ par les Grenadiers de tranchée. Il commanda des travailleurs pour continuer la communication de la parallèle au bord de la rivière, où, dès l'entrée de la nuit, on commença une grande Batterie, placée de façon à pouvoir battre le Fort de Choueguën & le chemin de ce Fort au Fort George, & à prendre à revers le retranchement de Choueguën. Le 14. à la pointe du jour, le Marquis de Montcalm ordonna à Mr. Rigaud, de passer à gué de l'autre côté de la rivière avec les Canadiens & les Sauvages, pour investir & attaquer le Fort du côté des Bois. Cet ordre fut exécuté sous le feu des ennemis. Rien ne put arrêter les

CANA-

Canadiens & les Sauvages. Ils passerent la rivière, les uns à la nage, & les autres ayant de l'eau jusqu'au dessus de la ceinture.

La hardiesse de cette manœuvre, qui mettoit Mr. de Rigaud en état de couper la communication des deux Forts, & de faire une attaque du côté des Bois; la célérité avec laquelle les ouvrages du siège se faisoient dans un terrain que les ennemis avoient crû impraticable, & le feu d'une Batterie de 9 canons, qui se trouva en état de tirer vers neuf heures du matin, firent impression sur les assiégés, & quoique jusqu'alors le feu eut été supérieur, ils arborerent le Drapeau blanc, & demanderent à capituler. Les articles de la Capitulation furent, que la Garnison se rendroit prisonniere de guerre, & que les troupes Françoises iroient sur le champ prendre possession des Forts On étoit maître de celui d'Ontario. Mr. de Bourlamaque, nommé Commandant des Forts George & Chouguën, entra dans ceux-ci avec deux Compagnies de Grenadiers & les Piquets de la tranchée; mais il fut chargé de les faire démolir, ainsi que le Fort Ontario, avec tous les Bâtimens qui en dépendoient; ce qui fut exécuté, après qu'on eut retiré l'artillerie & les munitions de guerre & de bouche qui s'y trouvoient. Il y avoit à Chouguën sept petites Frégates, ou Bâtimens de guerre, une de 18 canons, une de 14, une de 10, une de 8, & les trois autres montées de pierriers, outre 200 Batteaux de différentes grandeurs. Les Officiers & les équipages de ces Bâtimens furent compris dans la Capitulation. Les ennemis ont eu 152 hommes tués ou blessés. Le Colonel Mercer, Commandant, est du nombre des premiers. De nôtre côté, nous avons eu de tués

des Princes &c. Décemb. 1756. 417

Le Sr. Descombles, Ingénieur, par la méprise d'un de nos Sauvages, un Canadien, un Soldat & un Canonnier. Il n'y a eu qu'une vingtaine d'hommes blessés légèrement. De ce nombre sont Mr. de Bourlamaque, & les Srs. de Palmarol & du Parquet, Capitaines au Régiment de la Sarre. Les prisonniers au nombre de 1742, y compris environ 80 Officiers, formoient les Régimens de troupes réglées de Shirley, de Pepperel & une partie du Régiment de Milices de Shuyler. Les cinq Drapeaux de ces Régimens ont été déposés dans les Eglises de Quebec, de Montreal & des Trois-Rivières. On a trouvé dans les Forts 121 pièces d'artillerie, dont 55 pièces de canon de différens calibres & 14 mortiers. Le reste a consisté en des pierriers & des obusiers. On a aussi trouvé 1800 fusils, 25 milliers de poudre & beaucoup de provisions. Depuis cet avantage les Colonies Angloises sont plus exposées qu'elles ne l'ont encore été aux incursions de nos Sauvages, qui portent la désolation avec eux. Nous allons transplanter le siège de nos opérations dans l'Acadie, où le Marquis de Montcalm va se rendre avec son Armée.

Faisons suivre cette relation par une autre quoique hors de cet article. C'est celle d'un avantage considérable remporté à Tunis par les Galères de la Religion de Malthe, sur dix Corsaires Algériens.

Les Galères de Malthe ayant été appelées à Tunis, par l'ancienne Régence, avant la révolution qui a rendu les Algériens maîtres de la Ville, le Bailly de Fleury, Général de ces Galères, fut informé le 1. Septembre, que les Algériens avoient fait des progrès considérables. Surquoi, il donna ordre de se

*Avantage
sur les Ab-
gériens.*

00 tenir prêt pour attaquer de nuit 10 de leurs
 00 Corsaires, qui étoient à la *Goulette*. Le len-
 00 demain, quatre des principaux Ministres du
 00 Bey, que le Bailly de Fleury avoit promis de
 00 sauver, & qu'il a sauvés en effet, lui appri-
 00 rent à sept heures & demie du matin, la dé-
 00 faite totale du parti de ce Bey, & l'évasion de
 00 toute sa Famille. A cette nouvelle, le Génér-
 00 al, sans attendre la nuit, fit signal d'envoyer
 00 à la Capitane toutes les Chaloupes, Felou-
 00 ques & Canots de l'Escadre, & leur ordonna,
 00 à mesure qu'ils arriverent, d'aller s'emparer
 00 des Bâtimens Algériens. Les Galères s'appro-
 00 chèrent jusqu'à la demie portée du canon de
 00 la Forteresse de la *Goulette*, pour soutenir la
 00 petite Flotille, & pour remarquer, en cas de
 00 besoin, les prises qu'elle alloit faire. Jamais
 00 attaque ne fut poussée avec plus de vivacité,
 00 d'intelligence & de bravoure. A peine les
 00 Chevaliers eurent-ils abordé les Corsaires,
 00 qu'ils s'en rendirent maîtres. Le feu conti-
 00 nuel de 5 canons de 24, de la *Petite-Gou-*
 00 *lette*, placés à fleur d'eau, & toute l'artille-
 00 rie de la *Grande-Goulette*, consistant en 24
 00 pièces de 48, de 36, & de 24, qui ne ces-
 00 soient de tirer sur les prises & sur l'Escadre
 00 ne ralentirent en rien l'opération. Tout s'exé-
 00 cuta avec tant d'ordre & de promptitude,
 00 que couper les cables, se saisir des Turcs,
 00 faire voile, & arborer le Pavillon de *Malte*,
 00 ne parut qu'une seule action. A 9 heures &
 00 un quart, tous les Bâtimens étant hors de la
 00 portée du canon, le Bailly de Fleury fit si-
 00 gnal de ralliement, & alla mouïller sous le
 00 Cap *Carchage*, où on les mit en état de na-
 00 viguer.

» viguer, pour partir pendant la nuit; ce qui
» a été heureusement exécuté. »

V. Les troupes destinées à passer en *Corse*, s'étant embarquées sur les Bâtimens qui devoient les transporter dans cette Isle, le Convoi, au nombre de 60 Bâtimens de transport & de trois Frégates, a mis le 29. Octobre à la voile; & les 2, 3 & 4 Novemb. il arriva heureusement à sa destination. Les Régimens de Flandres, de Montmorin, & le second Bataillon du Régiment de Boccars, Suisse, sont les troupes qui ont passé en *Corse*, commandées par le Marquis de Castries. On a embarqué sur la Flotte 400 Bœufs, quantité de moutons & beaucoup de provisions manquans dans l'Isle.

VI. Les Volontaires de Fischer qui devoient passer au *Canada*, ont reçu contre-ordre, pour les circonstances du tems présent. Cette troupe, composée d'environ quatre mille hommes; doit se rendre comme on le prétend, à une autre destination.

VII. Le Roi de Pologne, Electeur de Saxe; a désigné Mr. de Rochechouart pour remplir sa nomination au Chapeau de Cardinal. Le Roi y a donné son consentement. Ce Prélat a eu en conséquence l'honneur d'en remercier Sa Maj. ainsi que de la grace qu'elle lui a faite en lui accordant les Entrées de sa Chambre.

Peu de jours après la nouvelle arrivée à la Cour de la mort du Marquis de la Galiffonniere, dont les bons services dans la Marine se sont manifestés, sur-tout au combat naval de *Mahon*, le Roi a accordé à la Marquise sa veuve une pension de six mille livres par an sa vie durant. Mr. de Massiac, qui avoit pris à sa place

le commandement de l'Escadre de *Toulon*, a été fait Lieutenant-Général des Armées Navales. Mrs. *Daché* & de *Villarzel* ont été nommés Chefs d'Escadre. Mr. *Perrier de Salvart*, Chef d'Escadre, a eu une Commanderie de l'Ordre de *St. Louis* avec une pension de 3000 livres; une pareille pension a été donnée à Mr. de *Maulevrier*, Lieutenant-Général des Armées Navales; & cinquante Lieutenans de Vaisseaux de différens Départemens du Royaume ont eu la Croix de *St. Louis*. Le Roi a disposé aussi du Gouvernement de *Neuf-Brisach*, vacant par la mort du Marquis de *Clermont-Gallerande*, en faveur du Lord *O-Brien*, Vicomte de *Clare*, Comte de *Thomond*, Chevalier des Ordres de *S. M.*, Lieutenant-Général de ses Armées & Inspecteur Général d'Infanterie. Le Commandement des Pays d'*Aunis*, de *Poitou*, *Xaintonge* & des Isles adjacentes, qui vaquoit par la même mort, est donné au Marquis de *Senecterre*, Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, & ci-devant son Ambassadeur auprès du Roi de Sardaigne.

VIII. Le Marquis de *Bonnac*, revenu de son Ambassade auprès des Etats-Généraux, a rendu ses respects au Roi, qui a paru très content du rapport qu'il lui a fait de ses commissions exécutées en *Hollande*, & des entretiens qu'il a eus avec le Duc *Charles de Lorraine* pendant six jours qu'il s'est arrêté à *Bruxelles*.

IX. L'exil signifié en 1749. au Comte de *Maurepas*, ci-devant Ministre & Secrétaire d'Etat de la Marine, vient enfin d'être levé. Ce Seigneur a présentement la liberté de faire son séjour où il jugera à propos. Il n'en est pas encore ainsi des Evêques exilés par le Roi, & des
Ecclé-

des Princes &c. Décembre 1756. 461

Ecclésiastiques qui le sont par les Parlemens. Cet exil subsiste, & ce qui touche les matières qui agitent l'Eglise, est toujours au même état. Mais il y apparence qu'un Bref du Souverain Pontife qui est enfin arrivé au Roi, en réponse à la Lettre que Sa Maj. lui a écrite & que nous avons rapportée en son tems, terminera toutes les disputes, si, le Parlement de *Paris* prend le parti de se soumettre au jugement que le St. Père aura prononcé sur ces matières. Rapportons, en attendant, ce qui se présente à la suite de ce qu'on a déjà marqué.

L'Evêque d'*Orléans* fit signifier le 29. Octobre au Curé de *St. Pierre* une Ordonnance portant interdiction de sa Paroisse, tant qu'y subsistera le Marbre, sur lequel est gravé le fameux Arrêt du Parlement de *Paris*, qui a fait tant de bruit, & que nous avons inseré dans nos Mémoires: défend à tous Prêtres, sous peine d'excommunication encouruë par le seul fait, de celebrer aucun Office dans l'Eglise, leur défend aussi, sous la même peine, de celebrer, & aux Fidèles d'entendre la Messe où d'assister à aucun service, institué par le feu Chanoine Cognou: ordonne au Curé de transporter le St. Sacrement dans la Chapelle de l'Officialité, & d'y faire à l'avenir les fonctions de la Paroisse.

Il ne fallut que le lendemain de cette Ordonnance Episcopale émanée, pour voir le Baillage d'*Orléans* s'assembler, rendre une sentence qui défend au Curé de transporter le St. Sacrement, ni d'aller faire l'Office dans la Chapelle de l'Officialité, & décréter d'ajournement personnel l'Huffier qui a fait la signification de l'Ordonnance.

Le Chatelet n'a pas voulu laisser au Parlement

premiers foudres à lancer contre l'Instruction Pastorale de l'Archevêque de Paris *touchant l'autorité de l'Eglise, l'Enseignement de la Foi &c.* dont nous avons fait mention le mois passé. Il a voulu le prévenir. Le 4. Novembre il rendit une Sentence en vertu de laquelle cette *Instruction* fut lacérée & brulée le lendemain en Place de Greve, par l'Exécuteur de la Justice, sous les motifs, « qu'elle renferme des assertions » dangereuses & des conséquences fausses, & » contient des propositions attentatoires à l'au- » totité du Roi sur ses sujets, tant Ecclésiasti- » ques que Laïques, injurieuses au Parlement & » à tous les Magistrats, tendantes à émouvoir » les esprits & à troubler le silence prescrit par » la Déclaration du 2. Septembre 1754, Arrêts » & Réglemens rendus en conséquence &c. »

Deux jours après cette sentence publiée, savoir, le Dimanche 7. Novembre, l'Archevêque monta en Chaire à Conflans, & y publia un nouveau Mandement, dans lequel, après avoir repris les qualifications que le Châtelet avoit données à son *Instruction Pastorale*, il défend à tous Fidèles la lecture de la Sentence de ce Corps de Justice, sous peine d'excommunication. Le 9. ce Tribunal fit derechef publier ce que voici: *Par Sentence rendue ledit jour par la Compagnie assemblée sur les Conclusions du Procureur du Roi, il appert, entre - autres choses, avoir été dit, qu'attendu la publication faite le Dimanche 7. de ce mois de Novembre, au Prône de l'Eglise Paroissiale de Conflans, par l'Archevêque de Paris d'un Mandement portant entre - autres choses défense de lire & retenir la Sentence du Châtelet du 4. dudit mois de Novembre: Il est par provi- sion*

des Princes &c Décembre. 1756. 463

Non fait défenses à tous Curés, Vicaires & autres du Diocèse de Paris, de publier ledit Mandement, & tous autres Mandemens ou Ordonnances qui contiendroient aucunes entreprises sur l'autorité du Roi dans ses Cours & Tribunaux, ou aucunes choses contraires à la Déclaration du Roi du 2. Septembre 1754, Arrêts, Réglemens & Sentences rendus en conséquence, qu'il est enjoint à ceux qui en recevroient des exemplaires, de les rapporter au Greffe Civil du Châtelet, pour y être supprimés &c.

Présentement le Parlement va agir. Sa rentrée ordinaire s'est faite le lendemain de la St. Martin avec les cérémonies ordinaires. Après-quoi les Chambres étant assemblées, elles firent déjà ce jour-là plusieurs Arrêtés, portant appel comme d'abus de l'*Instruction Pastorale* de l'Archevêque de *Paris*, de l'admonition faite par le Châtelet de *Paris* aux Hospitalières de la Miséricorde de Jesus, de se départir dans trois jours de différentes élections par elles faites d'une Supérieure, de celle contre le Châtelet de *Paris*; de l'Interdit d'une Eglise d'Orleans porté par l'Evêque d'Auxerre.

Mais le Roi a envoyé un ordre au Parlement de suspendre ses poursuites contre l'Archevêque de *Paris*. Voilà où en sont les choses.

XI. Les Lettres de *Flandres* ont apporté la fâcheuse nouvelle d'un embrasement qui avoit commencé le 6. Novemb. à *Lille* & n'avoit cessé que le lendemain, après que les flammes, dont le progrès ne put être arrêté qu'avec beaucoup de peine, eurent consumé l'ancien Hôtel de Ville avec le Greffe qui en dépendoit, & une maison attenante qui servoit de Manufacture. L'attention que l'on eut de couper la communication du feu,

feu, en abattant plusieurs maisons voisines, & empêché que le dommage, quoique considérable, n'ait été beaucoup plus grand.

E S P A G N E.

I. C'Est avec tout le succès possible, que le Comte de Migazzi, qui a été revêtu auprès de cette Cour de la qualité de Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales, y a exécuté les commissions dont il étoit chargé. Il en résulte que les liens de la bonne intelligence entre les deux Cours en sont affermies sur les principes les plus solides, & qui ajoutent un nouveau degré de stabilité aux mesures qu'elles ont prises de concert pour le maintien de la paix & de la neutralité de l'Italie. Aussi ne faisons aucunes dispositions dans ce Royaume, d'où l'on puisse inférer la moindre mesure qui y seroit contraire. Le commerce & la navigation libre est ce que la Cour a toujours à cœur pour les sujets de la Couronne, tant en Europe qu'en Amérique, auxquels elle veut que toute protection soit donnée, & qu'ils ne soient nullement troublés par ceux d'aucune Nation. On répète toujours la chose à Mr. Keene, Ministre de Londres, auquel d'ailleurs on a déclaré que si la circonstance de l'hiver pouvoit faire naître des ouvertures favorables pour le rétablissement de la paix entre la France & la Grande-Bretagne, le Roi y joindroit avec plaisir l'office de sa médiation.

II. Le Vaisseau de régistre le *Léon*, venant de *Callao* au *Perou*, est arrivé le 16. Octobre à *Cadix*. Ce Bâtiment a apporté la valeur de trois millions deux cens soixante mille cinq cens cinquante

des Princes &c. Décemb. 1756. 465

cinquante piaſtres, tant en or qu'en argent monnoyé, ou non monnoyé. Il y avoit ſur le même Bâtimement 450 quintaux de cacao, 342 de cuivre, 300 d'étain, 362025 livres de caſcarille, 23075 de laide de Vigogne &c.

NB. Dans notre dernier Journal page 384, nous dîmes que le Rme Père Clement de Palerme, Recollet, nouvellement élu Général de ſon Ordre dans le Chapitre général qui a été tenu en dernier lieu à *Murcie*, avoit été fait Grand d'Espagne de la dernière claſſe. Quant au nom de ce Rev. Père élu & à la dignité dont il a été décoré, la choſe eſt telle. Mais il n'eſt pas Recollet. Il eût été le premier Général pris chez les RR. PP. Recolets. C'eſt un Religieux de l'Obſervance, que l'on nomme *Cordeliers* en France, qu'on choiſit ordinairement, & qu'on a toujours choiſi, excepté au dernier Chapitre Général de *Rome* où l'on élit un Réformé, appelé *Discaltes* en Espagne. Le Rme Père Clement, n'eſt donc ni Réformé, ni *Discalte*, ni *Recollet*; il eſt Religieux Obſervantin (dit *Cordelier* en France) c'eſt ce que nous avons à rectifier.

III. Nous avons bien marqué que *Tunis* avoit changé de Maîtres, mais n'ayant pas marqué les circonſtances de ce changement, il convient de le faire à préſent qu'on les connoit. Les Algériens s'étant emparés de cette Ville le 2. de Septembre dernier, par la lâcheté de la garniſon, qui n'a pas eu le courage de ſe défendre, les premiers actes par leſquels les vainqueurs ont ſigné leur poſſeſſion ont été de faire décapiter le Pacha & ſon fils, dont ils ont expoſé les têtes devant le Château, & d'abandonner la Ville au pillage des ſoldats. Les Maifons des Conſuls
n'ont

n'ont pas même été épargnées, à l'exception de celle du Consul d'Angleterre, qui a pris sous sa protection le Consul de Suède & les Sujets dépendants de cette Couronne. Le même service n'a pu être rendu au Consul Impérial, ni à Mr. Levett, Consul de Hollande. Ils ont été menés, avec leurs familles, esclaves à Alger, après que le second a essuyé la bastonnade, que le Bey de Constantine, Commandant des Algériens, lui a fait donner, à cause de sa qualité de sujet d'une Puissance avec laquelle la Régence d'Alger est en guerre. Un grand nombre de Chrétiens, privés de protection, a été enveloppé dans ce malheureux sort. Tunis est ruiné. Les Algériens en ont emporté les richesses, qui étoient immenses, & en ont aussi retiré l'artillerie, les armes & les munitions. Un particulier natif d'Amsterdam, nommé Henri van Asperen, que des vicissitudes de fortune avoient attaché au service du Pacha décapité, ayant trouvé le moyen de se faire considérer comme Anglois ou Suédois, a profité de cette circonstance pour rendre à Mr. Levett & aux autres Sujets d'Hollande, tous les services qu'il pouvoit leur offrir dans leur captivité. Le pillage qu'on a essuyé a duré pendant vingt jours, dont chacun a été marqué par tout ce que le Soldat, abandonné à lui-même, peut inventer pour satisfaire son avidité, sa passion, sa brutalité. Les Maisons Consulaires, qui ont voulu se garantir de ces violences, ne les ont évitées qu'en partie, & en se rachetant, à force d'argent, du danger que chaque instant augmentoit.

Voilà le trophée des Algériens. Mais la prise faite sur eux en dernier lieu, de dix de leurs

Bâtimens

des Princes &c. Décembre. 1756. 467

Bâtimens par les Maltois, est le coup le plus sensible qui leur soit arrivé de long-tems.

P O R T U G A L.

LE Roi a conféré à Mr. de Costa Corte-Real, Conseiller du Conseil d'*Outre-Mer*, la place de Secrétaire d'Etat vacante par la disgrâce de Mr. de Mendocça, qui s'est retiré à *Oporto*, où il vit dans une condition privée, proportionnée à l'état d'une fortune médiocre.

Le Plan pour la reconstruction de *Lisbonne* & du Palais Royal ne sera mis en exécution que l'année prochaine. On s'y fixe toujours malgré les tremblemens de terre que cette infortunée Capitale ruinée ressent encore de tems-en-tems. On en marque sept, depuis la fin de Septembre jusqu'au commencement de Novembre, qui à la vérité n'ont fait que donner une suite à la frayeur commune, sans autres dommages. Tout le Royaume a pris pour son Protecteur, contre les tremblemens de terre, Saint François de Borgia. Le Sénat assista en corps le 10. Octobre à la fête de ce nouveau Protecteur, qu'on célébra dans la Maison Professe des RR. PP. Jésuites, & il y fit une offrande, qu'il fera tous les ans à perpétuité.

La Flotte de *Fernambuc*, un Vaisseau de la *Baye* de tous les Saints, & un autre de retour de la Côte, ont apporté au Royaume les richesses que voici 400000 crusades en or pour le Commerce; 5000 caisses de Sucre, 4200 balots de tabac, grande quantité de cuirs & d'autres marchandises.

Don Rodrigue de Noronha, Capitaine Général du Royaume d'Algarves, est nommé Ministre

I T A L I E.

Quelle étenduë que puissent avoir les troubles arrivés dans l'*Allemagne* par la guerre qu'y a portée le Roi de Prusse, & jusqu'où puisse aller celle que l'Angleterre a déclarée à la France, on est toujours persuadé que l'*Italie* ne s'en ressentira pas. La sortie d'une partie des troupes Impériales de la *Lombardie* Autrichienne en est comme un présage. Celles du Duc de Modene, Administrateur, entrent à la solde de la Cour Impériale & viennent en quattiers dans ce Pays de *Lombardie*, où on les distribuë actuellement dans les différentes Places. On assure que celles de *Toscane* s'y rendent également.

Les Cantons *Suisses* se sont déclarés, quant à cette guerre qui s'allume de plus en plus entre les diverses Puissances qui s'y trouvent engagées, que la tranquillité dont ils jouissent subsiste. Leur République voulant y observer la neutralité la plus exacte, les Colonels de leurs Régimens qui sont au service des Rois de France, de Sardaigne & des Etats - Généraux, n'auront nullement à servir contre la teneur des Traités, des Capitulations & des Déclarations antérieures, & particulièrement de ne jamais agir offensivement. Cette Déclaration vient d'être communiquée à ces Puissances, afin de prévenir tout mésentendu à cet égard.

La Cour de *Naples* est dans une profonde affliction pour les tristes événemens arrivés en *Saxe*, & la situation où se trouvent les augustes parens de la Reine.

A R T I C L E V.

Qui contient les Naissances, Mariages & Mort des Princes & autres Personnes Illustres depuis trois mois.

NAISSANCES. La 29. Août le Margrave de Bade-Dourlach accoucha d'un Prince, son second fils, à *Dourlach*.

Le 31. la Princesse épouse du Prince Frédéric-Eugene de Wirtemberg-Stuttgard accoucha aussi d'un Prince à *Treptow*.

MARIAGES. Le Prince Ferdinand-Guillaume-Ernest, Prince de Solms, Comte de Braunfels &c. Colonel d'un Régiment d'Infanterie au service des Etats-Généraux, a épousé à *Laubach*, la Comtesse Sophie-Christine-Guillielmine Solms-Tecklenbourg.

La Princesse Louïse, sœur du Roi de Danemarck, marié en 1749. au Prince de Saxe-Hildbourghausen, de la Branche régnante, est décédée à *Hildbourghausen* le 7. Août, dans sa trentième année. Elle laisse de son mariage avec ce Prince, une Princesse née au mois de Décembre de l'année dernière.

MORTS. Sylve Valenti Gonzaga, de Mantouë, Cardinal Evêque, Evêque de Palestrine, Camerlingue de la S. E. Romaine, Président de la Congrégation de *Propaganda Fide* & de celle de la Consulte, Secrétaire d'Etat du Pape &c. mourut à *Viterbe* le 28. dans la 67^{me} année de son âge. Ce Cardinal a eu part à bien des négociations importantes, & a été admis dans le secret de plusieurs grandes affaires qui sont traitées aux principales Cours de l'Europe. La Mai-
son

son de Stuard a perdu en lui un de ses dévoués parrifans.

Don Ildefonse Cathelinot, Religieux Bénédictin de l'Abbaye de *Saint-Mihiel en Lorraine*, dont il étoit Bibliothécaire, y a fini depuis peu sa savante carrière, à l'âge de 86 ans. Dans ses jeunes ans, il s'est employé avec succès à la Prédication: Il s'est livré dans la suite à l'étude des Ouvrages d'Erudition & de Littérature: Il a laissé une *Bibliothèque Sacrée* en 3. vol. in folio, une *Bibliothèque universelle Bénédictine* aussi en 3. vol. in folio, & beaucoup d'autres Ouvrages curieux & importans prêts à être imprimés, & dont la liste se trouve dans la *Bibliothèque Lorraine* de Don Calmet. On se fera un devoir de les annoncer lorsqu'ils paroîtront. Ce savant Religieux, dont nous étions particulièrement connu, seroit demeuré, malgré nous, dans l'oubli de nos Journaux, sans l'attention de Don Sebastien Michelot, Religieux Bénédictin, & Bibliothécaire de l'Abbaye de *Bouzonville*, à qui nous sommes redevables de nous avoir appris son décès. Nous devons cette annonce à la mémoire du Savant Défunt.

Le Marquis de Clermont-Gallerande, Lieutenant-Général des Armées de France, est mort le 27. à la *Rochelle*, âgé de 74 ans.

Le Duc de Beauford, qui étoit aux Eaux de *Bath* en *Angleterre*, y mourut le 30. Octobre. Il étoit de l'une des plus illustres Maisons de la Grande-Bretagne, & apparenté à quelques Maisons Souveraines.

Messire Gaspard-Fernandez Comte de Cordoüe & d'Allegon, du St. Empire Romain, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Conseiller intime

des Princes &c. Décembre. 1756. 471

àime & actuel & Chambellan de L. M. Imp. Imp., Felt-Maréchal des Armées Impériales &c. mourut à *Vienne* le 31. dans sa 84 année.

Dame Marie-Béatrix née Comtesse de Grammont-Confans; veuve de Messire Charles-Conrad Comte de Rosen, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien &c. décéda le 7. Octobre à *Masvaux* en Haute-Alsace, à l'âge de 84 ans, fort regrettée.

Le 14. Novembre mourut à *Vienne* d'une hydropisie de poitrine, Marie-Anne Comtesse de Waldstein, épouse du Prince de Furstenberg-Stubingen; Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, & ci-devant Principal Commissaire à la Diète Générale de l'Empire. Cette Dame n'avoit que 49 ans.

Deux grands Officiers de la Marine de France sont morts depuis peu; savoir, Mrs. de la Gallissonniere & de Macnemara.

La Reine de Pologne n'est pas partie pour *Varsovie*. Elle continuë à faire son triste séjour dans l'infortunée Capitale de ses Etats. Elle veut partager le sort commun avec les sujets de son auguste Epoux, & leur donner la consolation de demeurer parmi eux dans ces tems d'une calamité générale.

Le mot de l'*Enigme* du mois passé est la *Bibliothèque*.

E N I G M E.

*J'Imprime de mon nom le fâcheux caractère,
Sur celui que Vulcain adopte pour confrère:
Et suis Instrument redoutable au Rimeur
Dont le stile irrité ne distille qu'aigreur.*

Ainsi que l'éprouva jadis sur son Eschine,
 Un Auteur * que la Prusse accuse de Lexine.
 Mais si j'oppose au crime un tourment mérité,
 Je ne mets point de borne à mon utilité.
 Le riche en son Palais, le pauvre en sa Cabane
 Le Notonnier voguant sur sa fresse Tartane,
 Ne peuvent épuiser les bienfaits enchanteurs
 Que leur habileté tire de mes faveurs.
 La Guerre, les beaux Arts, la Campagne, la
 Ville

Chez moi savent trouver une ressource utile;
 Et l'inconstant mortel me cherche tour-à-tour,
 Dans les froids de l'hiver comme au brûlant
 retour

Des feux que le Soleil prête à la Canicule.
 A ces traits (cher Lecteur) peu s'en faut j'ar-
 ticule,

Rétoffe que la mort nous donne pour habit,
 Lorsqu'elle a prononcé l'Edit,
 Qu'ici-bas aucun Roi n'annule.

Voltaire.

F I N.

7 - 0
 3 - 5
 4 - 0
 1
 ———
 7 - 5